

Smeeom

moyenne Garonne

**JETONS MOINS
TRIONS MIEUX**

Fipierre - 82340 AUVILLAR



05.63.29.09.97



contact@smeeom-moyennegaronne.fr



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2022

Table des matières

PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE DESSERVI	3
Présentation du périmètre	3
Un Territoire – Des Elus	4
Déchets pris en charge par le service	4
Répartition des compétences	5
CHAPITRE 2 – LA PREVENTION DES DECHETS	6
Les actions de prévention mises en place auprès du Grand Public	7
Les actions de prévention mises en place auprès du jeune public	8
Les actions de prévention mises en place auprès des établissements	9
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	9
CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	9
La précollecte	9
Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	10
Organisation de la collecte en porte-à-porte	12
Focus sur les déchèteries	17
Evolution de l'organisation de la collecte	20
CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	21
Déchets collectés en collecte résiduelle	21
Déchets collectés en collecte séparée	22
Evolution des tonnages et performance de collecte	26
Chapitre 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION	27
Organisation générale	27
Localisation des unités de traitement	28
Le transfert des déchets	28
Nature des traitements et valorisation	29
Chapitre 6 : LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS : BILAN	33
Capacités et tonnages traités	33
Refus de tri et performance	33
Chapitre 7 : L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS	35
L'emploi	35
Les accidents de travail	36
Chapitre 8 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	37
Partie 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	38

Chapitre 9 : MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	38
Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	38
Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	39
Chapitre 10 – BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	40
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service ..	40
Le coût aidé service public	40
Le financement du service public.....	41
chapitre 11 : STRUCTURE DU COUT.....	42
La nature des charges.....	42
La nature des produits	43
La répartition des charges, des produits et du financement	44
Chapitre 12 – COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	45
Chapitre 13 : EVOLUTION DES COUTS	45

La gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est un poste de dépenses important pour les collectivités territoriales.

Le rapport annuel est l'opportunité de détailler le bilan des actions menées par le SMEEOM, de mettre en avant les résultats obtenus et le travail des agents qui œuvrent au quotidien pour la préservation d'un cadre de vie agréable.

Vous trouverez donc les différents indicateurs techniques et financiers indispensables à la compréhension de la gestion du service ainsi que les faits marquants de l'année écoulée.

Un Territoire – Des Elus

A la suite des élections municipales, les nouveaux membres du comité syndical désignés par les communautés de communes, ont élu, en août 2020, Mme Marie-Bernard Maerten à la Présidence et MM. André Auzeric et Michel Rouquier à la 1^{er} et 2^{ème} vice-présidence.



18 membres

Communautés de Communes	Délégués	
CC des Deux Rives	Pascal Benoit Raymond Benvenuto Guy Depasse Marie-Bernard Maerten Guy Mériel Marcel Molle Jean-Michel Monestes	Présidente Délégué au SDD82
CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise	André Auzeric Pierre Cambou Jean-Louis Dupont Jean-Luc Issanchou Bernard Salomon	1 ^{er} vice-président Délégué au SDD82
CC du Pays de Serres en Quercy	Jean-Paul Barra Jean-Pierre Flourens Michel Rouquier Claude Vénil Francis Vialaret	2 ^{ème} vice-président Délégué au SDD82
CC Terres des Confluences	Annie Feau	

Les élus du comité syndical, l'organe délibérant, décident des grandes orientations du SMEEOM et de sa gestion budgétaire. Ils s'expriment pour le compte de leur intercommunalité mais dans le respect des objectifs communs à l'ensemble des membres du syndicat.

Déchets pris en charge par le service

Type de déchets / Mode de collecte	OM résiduelles	Emballages Recyclables	Papiers	Verre	Déchets de déchèterie (déchets occasionnels, déchets dangereux...)
Collecte séparée					
Points d'Apport Volontaire	-	-			
Déchèterie					

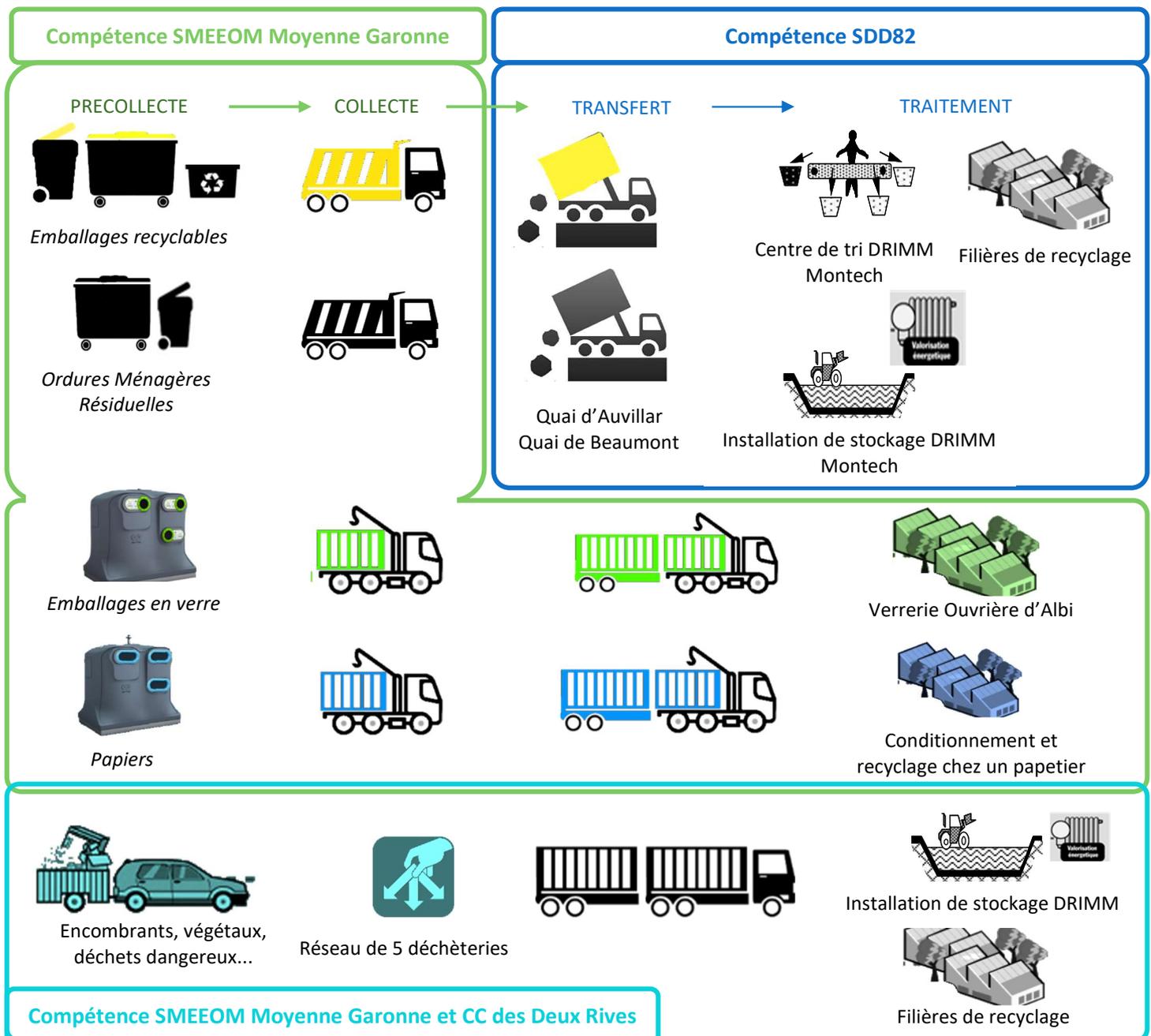
Répartition des compétences

Le SMEEOM exerce la compétence **COLLECTE** des déchets ménagers des communautés de communes qui la lui ont transférée. Ce service est réalisé en régie.

A la fermeture de son usine d'incinération en 2002, le SMEEOM a transféré la compétence **TRANSFERT / TRAITEMENT** au Syndicat Départemental des Déchets du 82 (SDD 82).

Sur le territoire du SMEEOM, la gestion des **DECHETERIES** est considérée comme une mission indépendante des compétences COLLECTE et TRAITEMENT. Ces installations sont donc gérées au niveau des collectivités membres du syndicat qui :

- exercent la compétence : cas des déchèteries de Valence d'Agen et de Lamagistère gérées par la communauté de communes des Deux Rives
- la transfèrent au SMEEOM qui exerce la compétence depuis le 1/01/2020 : cas de celles de Montaigny de Quercy, Lavit et Beaumont de Lomagne.



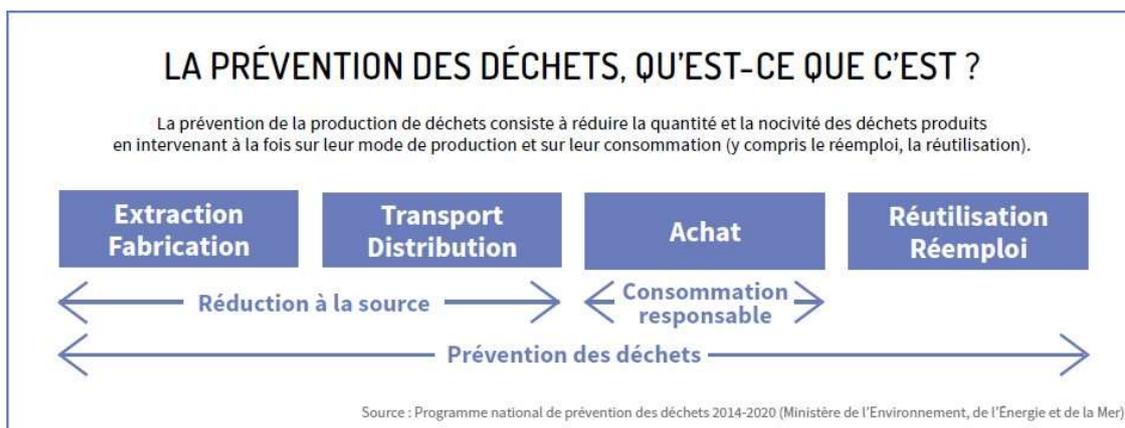
Compétence SMEEOM Moyenne Garonne et CC des Deux Rives

CHAPITRE 2 – LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets consiste à diminuer la quantité des déchets (prévention quantitative) mais également à réduire leur nocivité (prévention qualitative).

On distingue également deux types de prévention en fonction du cycle de vie des déchets :

- celle des déchets en amont : mesures de prévention prises par les fabricants, les metteurs en marché et les distributeurs ;
- celle des déchets en aval qui correspond à la consommation responsable : achats raisonnés, compostage domestique, réparation ou recyclage des produits en fin d'usage.



PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets : www.prevention-dechets.gouv.fr

Fruits d'inflexions progressives à compter des années 1970, les politiques publiques relatives aux déchets, initialement concentrées sur l'élimination des déchets, puis sur leur valorisation matière (notamment à travers le recyclage) inscrivent désormais la **prévention des déchets** au **sommet de la hiérarchie** des modes de traitement des déchets (article L. 541-1 du code de l'environnement).

Les actions de prévention mises en place auprès du Grand Public



Ateliers Zéro déchet



Location de gobelets



Distribution de composteurs individuels

Premières éditions sur notre territoire d'**ateliers Zéro déchet** :

- Atelier Cosmétiques Naturels à l'occasion de la foire Bio d'**Auvillar** le 13/07.
- Ateliers Bee Wrap, Furoshiki et Tawashi à l'occasion du salon « Rencontres autour du Fil » de **Malause** le 16/10.

37 000 gobelets en 2022 loués contre 15 000 en 2018 (avant COVID), soit **une progression de près de 150 %**.

257 composteurs distribués en 2022 contre 108 en 2021, soit **une progression de 138 %**.



Création et animation de sites de compostage partagé



Quinzaine Nationale du compostage



Fête de la biodiversité

Pour pérenniser les sites de compostage, nécessité d'assurer un **suivi régulier** et surtout **d'animer le réseau** :

- Site de **Belbèze** : inauguration le 2/04, retournements les 23/06 et 06/10, vin-chaud compost le 16/09
- Site de **Malause** : inauguration le 08/04, retournements les 24/05 et 26/10

Première participation à cet **événement national** dont l'objectif est de promouvoir la pratique du compostage de proximité :

- 3 journées de sensibilisation en **déchèteries** avec animations, distributions de compost et de composteurs

En 2022, animations axées **sur le compostage** :

- Jardin, Nature et Plantes à **Donzac** les 17 et 18/04.
- Comice Agricole à **Merles** le 3/09.
- Foir'Expo de **Beaumont** le 10/09.
- Marché de **Montaigu de Quercy** le 17/09.

Les actions de prévention mises en place auprès du jeune public



Animations pédagogiques auprès du public scolaire

500 élèves ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
265 élèves aux enjeux de l'éco-consommation ;
328 élèves au compostage.



Fête de la Science

167 élèves sensibilisés à l'impact des déchets sur le réchauffement climatique durant l'édition beaumontoise de cet événement national (11, 13 et 14/10).



Fête des enfants

Sensibilisation des enfants **au compostage** (observation de la faune du compost, enjeux du compostage, fabrication de pots en papier journal, repiquage de pieds de tomates) le 22 mai à Beaumont.



Fête de la biodiversité

4 classes d'élémentaire sensibilisés au compostage (enjeux et faune du compost) à l'occasion de la fête de la biodiversité de Beaumont le 19/05.
Accompagnement des collégiens beaumontois dans la ville pour un « **Nettoyons la nature** ».



Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD)

Organisation d'un **concours inter-écoles de collecte de textiles usagés** :

- 17 écoles participantes, 47 classes, **1 028 élèves**
- **4,7 tonnes** de textiles collectés.



Remise de prix

Valorisation et sensibilisation des participants à la SERD :

- 1^{er} et 2^{ème} prix pour Marsac & Belvèze : **spectacles sur le recyclage**.
- 3^{ème} prix pour Larrazet : **12 livres** sur le développement durable
- Les autres classes : **1 livre / classe** sur les déchets.

Les actions de prévention mises en place auprès des établissements



Accompagnement pour le compostage en établissement

Mise en place du compostage pour les cantines scolaires de :

- Golfech (21/03)
- Lycée Norman Foster de Beaumont (01/04)
- Marsac (12/04)
- Sérignac (09/05)
- Belvèze (25/09)

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2022 est de : **112,5**

Pour rappel, il fait référence au tonnage de déchets ménagers et assimilés produits en 2010 qui correspond à l'indice 100 (16 030 Tonnes).

L'indice est supérieur à 100 car le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 2022 est supérieur à celui de 2010. C'est la part de déchets issus des déchèteries qui est en hausse (+ 42 % entre 2022 et 2010) tandis que les ordures ménagères et assimilés sont en baisse (- 4 %). La population a, quant à elle, augmenté de 2 % entre 2010 et 2022 (avec une commune en moins).

CHAPITRE 3 - LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

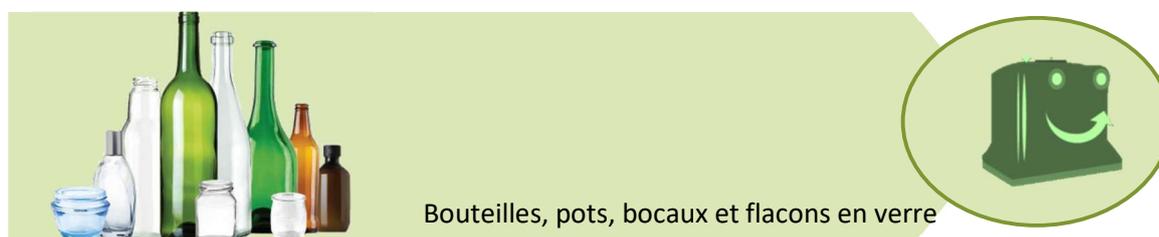
La précollecte

La précollecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Il s'agit donc des opérations qui se déroulent entre le lieu de production des déchets chez l'administré et le lieu de prise en charge des déchets par le service de collecte.

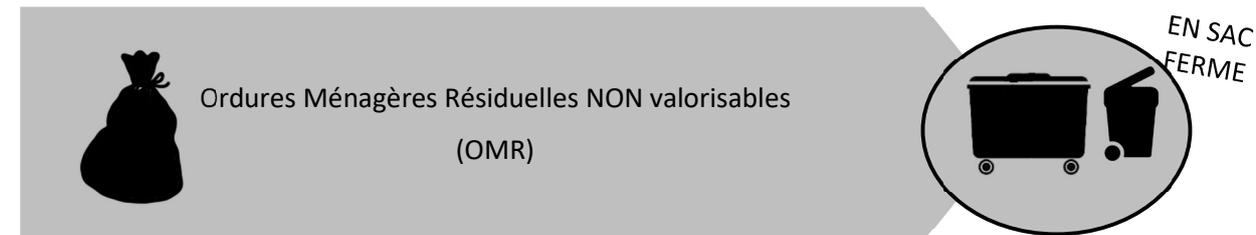
C'est par là que tout commence ! Le tri du bon déchet dans le bon bac.



Emballages en plastiques, en métal, en carton



Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre



Depuis 2012, le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure la dotation et la maintenance des bacs individuels et collectifs des communes de son territoire. Cette activité est réalisée en régie par 2 agents du SMEEOM.

Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets	OM résiduelles	Emballages Recyclables	Papiers	Verre	Textiles
Nb de contenants	13	16	138	203	48 + 3
Type de contenant	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Borne le Relais + lieu de dépôt
Ratio par habitant	Test	Test	1 pour 238	1 pour 161*	1 pour 643
Distances parcourues en collecte	13 042 km	8 733 km	10 280 km	17 964 km	-
Tonnage collecté	175 T	61 T	225 T	1 192 T	117 T
Ratio de collecte / an	-	-	7 Kg/hab.	36 Kg/hab.	4 Kg/hab.
Evolution n / n-1	-	-	-12 %	+ 0,2 %	+ 6 %
Ratios départementaux**	-	-		31 Kg/hab.	4 kg/hab.

Tableau : Contenants disponibles par flux de déchets en Apport Volontaire

*Moyenne en milieu rural = 210 hab/colonne – source CITEO.

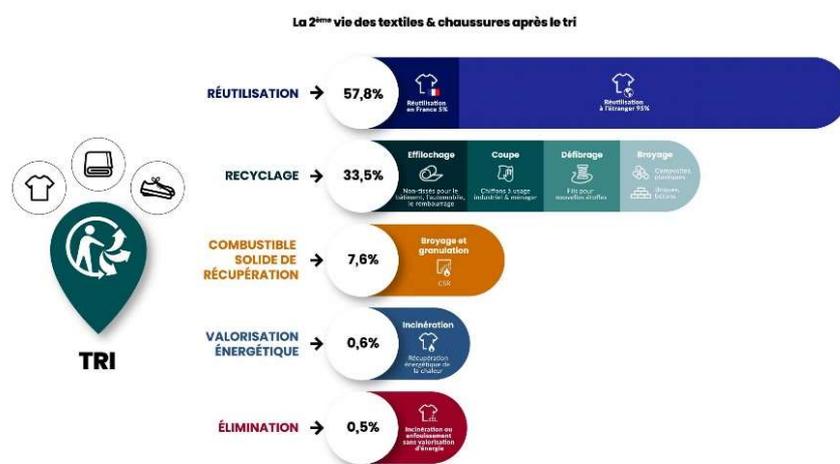
**Ratios issus de l'enquête ADEME « collecte et déchèteries » 2019 – Tarn et Garonne

En outre, le SMEEOM s'est doté de 2 colonnes mobiles verre de 800 L pour les manifestations.

En 2022, 4 interventions d'entretien sur les PAV ont été réalisées :

Communes	Flux	Nouvel emplacement	Entretien /Remplacement
Gariès	Verre		x
Roquecor	Verre		x
Saint Paul d'Espis	Verre		x
Sistels	Papiers	x	

La mise en place de la REP Textile a redonné l'opportunité aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de se développer et de pérenniser la filière Textile. Ainsi, dès 2009, le SMEEOM a signé une convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion le RELAIS afin de déployer des bornes de récupération des textiles, linge de maison et chaussures.



En 2022, sur les **117 Tonnes** collectées

(soit près de 4 Kg/habitant), 68 Tonnes sont destinées à la réutilisation et 49 Tonnes sont destinées au recyclage et à la valorisation énergétique.

Selon l'enquête 2019 ADEME « Collecte et déchèteries », la moyenne départementale se situe à 4 kg/hab et à 2 kg/hab en Occitanie.

Les tonnages par borne sont détaillés dans le tableau suivant. L'opération menée auprès des écoles pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) a permis de collecter 4,6 Tonnes supplémentaires.

Communes	Lieu	Nb	Tonnage	Evolution n / n-1
Auvillar	Esplanade du port	1	2,6 T	+ 18 %
Auvillar	SMEEOM	1	4,6 T pour la SERD	-
Bardigues	Salle des fêtes	1	1 T	- 15 %
Beaumont	Croix Rouge	1	8,3 T	+ 36 %
Beaumont	Casino	1	1,5 T	- 44 %
Beaumont	Déchèterie	2	3,9 T	- 31 %
Beaumont	Gamm Vert	1	3 T	- 18 %
Beaumont	Intermarché	1	3,3 T	- 10 %
Belbèze en Lomagne	Espace propreté Village	1	0,7 T	- 15 %
Brassac	Bourg	1	1 T	+ 16 %
Castelsagrat	Espace propreté Village	1	2 T	+ 29 %
Clermont Soubiran	Laspeyres	1	0,9 T	+ 3 %
Donzac	Salle des fêtes	1	2,4 T	+ 7 %
Dunes	Stade	1	2,7 T	+ 22 %
Escazeaux	Espace de propreté	1	1 T	- 38 %
Espalais	Ecole	1	1,6 T	+ 50 %
Esparsac	Espace de propreté	1	0,9 T	+ 9 %
Golfech	Passage à niveau	1	2,4 T	+ 2 %
Lamagistère	Devant déchèterie Mesplés	1	2,4 T	+ 23 %
Lamagistère	Ecole	1	4,8 T	+ 24 %
Lamothe Cumont	Le Bourg	1	0,6 T	- 14 %
Larrazet	Stade	1	1,1 T	+ 2 %
Lavit	Déchèterie	1	3,7 T	- 1 %
Le Causé	Espace de propreté	1	0,9 T	+ 22 %
Le Pin	Salle des fêtes	1	0,4 T	- 2 %
Malause	Place de la Poste	1	1,6 T	- 34 %
Mansonville	Espace de propreté	1	1,2 T	- 16 %

Communes	Lieu	Nb	Tonnage	Evolution n / n-1
Maubec	Espace de propreté	1	0,3 T	+ 2 %
Merles	Village	1	1,2 T	- 10 %
Montaigu de Quercy	Déchèterie	2	5,5 T	+ 57 %
Montaigu de Quercy	Salle des fêtes	1	2,8 T	+ 32 %
Montaigu de Quercy	TREM – Plein de l'espoir	1	2,2 T	- 3 %
Montesquieu	Espace propreté mairie	1	2,6 T	0 %
Perville	Abribus	1	2 T	+ 56 %
Pommevic	Ecole	1	2,5 T	+ 26 %
Roquecor	Espace propreté St Martin	1	0,9 T	- 13 %
St Amans du Pech	Espace plaine Baysse	1	1,3 T	- 8 %
St Antoine	Espace propreté Village	1	0,6 T	- 37 %
St Cirice	Espace propreté Village	1	0,2 T	- 14 %
St Loup	Espace propreté Village	1	2,2 T	+ 43 %
St Nazaire de Valentane	Village	1	1,3 T	- 15 %
St Vincent Lespinasse	Espace propreté	1	1,2 T	- 6 %
Sérignac	Ecole	1	1 T	+ 12 %
Vaillilles	Espace propreté Village	1	1,4 T	+ 28 T
Valence d'Agen	Croix Rouge	1	11,8 T	- 13 %
Valence d'Agen	Déchèterie	3	11,4 T	- 2 %
Valence d'Agen	Lotissement Horizon 2000	1	2,4 T	- 8 %

Organisation de la collecte en porte-à-porte

Le SMEEOM moyenne Garonne exerce, en régie, la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés pour les flux de déchets suivants :

Flux de déchets	OMR 	Emballages Recyclables 
Population desservie	32 393 habitants	32 791 habitants
Tonnages annuels	7 363 T	1 829 T
Evolution n / n-1	- 3 %	- 2 %
Ratio Kg/habitant	230 Kg/hab/an	58 Kg/hab/an
Distances parcourues pour la collecte	122 366 km	68 638 km
Couleur du bac concerné	Gris	Jaune
Ratios départementaux*	242 Kg/hab/a n	68 Kg/hab/an**

*Ratios issus de l'enquête ADEME « collecte et déchèteries » 2019 - Tarn et Garonne

**Attention le ratio départemental de 68 Kg/hab/an comprend les emballages et les papiers. Pour le SMEEOM, si on ajoute le ratio de collecte des papiers en PAV, on passe de 58 Kg/hab/an à 65 Kg/hab/an.

Les collectes se déroulent du lundi au vendredi de 4h30 à 11h30 par des équipages constitués d'un chauffeur et d'un ripeur. Les jours fériés n'étant pas travaillés, les collectes ont alors lieu le lendemain de leur jour habituel à partir du jour férié (les agents travaillent donc le samedi).

Pour les producteurs non ménagers (entreprises, artisans, administrations), le SMEEOM moyenne Garonne n'applique pas de seuil et la redevance spéciale n'est pas en place.

Les modalités de collecte sont les suivantes :

- en bacs roulants individuels pour les secteurs les plus urbains
- en bacs de regroupement de 770 Litres pour les secteurs les plus ruraux

On note toutefois, la persistance de contenants non mécanisables pour certains centre-bourgs dont les habitations ne permettent pas le stockage des récipients (Auvillar, Dunes, Valence d’Agen, Montaigu de Quercy et Beaumont de Lomagne).

Communes	Collecte résiduelle (OMR)		Collecte séparée (Emballages recyclables)		
					
CdC des Deux Rives					
Les bourgs de Dunes et d’Auvillar	1 fois/semaine	-	1 fois/semaine	-	-
Auvillar et Dunes pavillonnaires, Clermont-Soubiran, Donzac, Espalais, Golfech, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Malause, Pommevic, St Loup centre, Valence extérieur	1 fois/semaine	-	-	1 fois/quinzaine	-
Le centre de Valence d’Agen	2 fois/semaine	-	1 fois/semaine	-	-
Valence d’Agen pavillonnaire	2 fois/semaine	-	-	1 fois/semaine	-
Les zones campagne d’Auvillar, Dunes, Donzac, Clermont-Soubiran, Goudourville, Grayssas, Lamagistère, Malause et Saint Loup + Les communes de Bardigues, Castelsagrat, Gasques, Grayssas, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, le Pin, St Antoine, St Cirice, St Clair, St Loup campagne, St Michel, St Paul d’Espis, St Vincent Lespinasse, Sistels	-	1 fois/semaine	-	-	1 fois/quinzaine
CdC de la Lomagne Tarn et Garonnaise					
Les bourgs de Larrazet, Lavit et Vigueron	1 fois/semaine			1 fois/quinzaine	
Zone pavillonnaire de Beaumont	1 fois/semaine			1 fois/semaine	
Le bourg de Beaumont	2 fois/semaine		1 fois/semaine		
La zone campagne de Beaumont, Lavit, Larrazet et Vigueron + Les communes d’Asques, Auterive, Balignac, Belbèze, Castéra-Bouzet, le Causé, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Gariès, Gensac, Gimat, Glatens, Goas, Gramont, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Marignac, Maubec, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard de Lomagne, St Jean du Bouzet, Sérignac		1 fois/semaine			1 fois/quinzaine
CdC Pays de Serres en Quercy					
Le bourg historique de Montaigu de Quercy	1 fois/semaine		1 fois/semaine		
Les bourgs de Montaigu de Quercy et Valeilles	1 fois/semaine			1 fois/semaine	

Communes	Collecte résiduelle (OMR)	Collecte séparée (Emballages recyclables)
	 	  
La zone campagne de Montaignu et Valeilles + Les communes de Belvèze, Brassac, Lacour de Visa, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane.	1 fois/semaine	1 fois/quinzaine
CdC Terres des Confluences		
Montesquieu	1 fois/semaine	1 fois/quinzaine

La fréquence majoritaire pour la collecte des OMR est d'une fois/semaine. Toutefois, pour les communes collectées en bacs roulants individuels, un 2^{ème} passage hebdomadaire est réalisé pour les commerces de bouche (restaurateurs, boulangers...) et les maisons de retraite.

Enfin, en saison touristique estivale, certains emplacements de bacs de regroupements d'ordures ménagères résiduelles du secteur Nord (Quercy) sont collectés 2 fois par semaine.

Les règles de dotation des bacs noirs pour les OMR sont les suivantes :

Fréquence de collecte	120 Litres	240 Litres
1 collecte hebdomadaire	Foyer de 1 à 4 personnes	Foyer de 5 personnes et plus
2 collectes hebdomadaires	Foyer de 1 à 5 personnes	Foyer de 6 personnes et plus

En complément, pour les communes de Beaumont et de Valence, des poubelles individuelles de 50 L peuvent être proposées en hyper-centre où la collecte est réalisée 2 fois par semaine à la condition expresse que les habitations ne soient pas conçues pour remiser les bacs roulants (maison de ville ou appartement à l'étage sans garage, ni jardinet).

Enfin, des bacs d'une capacité de 360 Litres peuvent être proposés aux commerçants ou administrations.

Pour les bacs jaunes destinés aux emballages recyclables, la dotation est essentiellement en 240 L. Les bacs 120 L peuvent équiper les foyers d'1 à 2 personnes. En complément et dans l'attente de l'implantation de PAV, des caissettes peuvent être proposées aux administrés des hypers-centres de Montaignu, Valence d'Agen, Dunes, Auvillar et Beaumont de Lomagne.

Les activités de maintenance 2022 pour les bacs individuels sont détaillées ci-dessous. Elles sont en forte augmentation en raison notamment d'une campagne de remplacement, sur la commune de Lavit, de bacs 80L non relevables par les lèves-conteneurs des véhicules.

Bacs individuels	BACS NOIRS OMR				BACS JAUNES Emballages Recyclables			
	50 L	120 L	240 L	360 L	Caissette	120 L	240 L	360 L
Auvillar	-	13	5	0	0	8	5	1
Clermont-Soubiran	-	2	2	0	-	0	5	0
Donzac	-	17	6	0	-	2	14	2
Dunes	-	11	1	0	8	1	7	1
Espalais	-	1	0	0	-	2	1	0
Golfech	-	5	4	1	-	1	10	2
Goudourville	-	9	4	0	-	1	9	0
Grayssas	-	1	0	1	-	0	1	1
Lamagistère	-	22	8	0	-	9	13	5
Malause	-	14	5	2	-	2	12	2
Pommevic	-	8	4	1	-	11	3	0

Saint Loup	-	3	0	0	-	0	2	1
Saint Vincent Lespinasse	-	1	1	0	-	1	0	2
Valence	11	61	4	0	12	57	10	6
Beaumont de Lomagne	8	65	9	1	6	78	11	1
Larrazet	-	8	9	0	-	7	5	3
Lavit	1	151	19	0	-	5	6	7
Vigueron	0	0	0	0	-	0	1	0
Montaigu	-	5	1	0	2	4	2	1
TOTAL	505 bacs individuels soit + 73 %				368 bacs individuels soit + 11 %			

Le délai moyen d'intervention après réception de la demande est de 6 jours soit moins d'une semaine.

Les activités de maintenance 2022 pour les bacs 4 roues de 770 Litres (collectifs ou entreprises/administrations) sont détaillées ci-dessous :

Bacs 770L	BACS NOIRS OMR		BACS JAUNES Emballages Recyclables			
	Nouvelles dotations	Remplacement	Bacs verrouillés		Bacs standard	
			Nouvelles dotations	Remplacement	Nouvelles dotations	Remplacement
Auvillar	1	-2	0	0	1	1
Bardigues	0	0	0	0	0	1
Castelsagrat	0	4	0	1	0	3
Gasques	0	1	0	0	0	0
Golfech	6	1	0	0	8	0
Goudourville	1	2	0	0	2	0
Grayssas	0	0	1	0	2	0
Lamagistère	3	1	0	0	-1	0
Montjoi	0	1	0	0	0	0
Perville	0	1	0	0	1	2
Pommevic	1	0	0	0	3	0
Saint Michel	0	0	1	0	0	0
Saint Vincent L.	0	1	0	0	1	1
Saint Antoine	0	0	0	0	2	0
Saint Clair	0	2	0	0	0	0
Saint Michel	-1	3	0	0	0	0
Saint Nazaire de V.	0	0	1	0	0	0
Saint Paul d'Espis	0	1	0	1	1	0
Beaumont de L.	8	9	1	0	7	4
Belbèze	0	0	1	0	0	1
Castéra-Bouzet	0	0	0	0	1	0
Cumont	0	0	1	0	0	0
Esparsac	0	0	0	0	0	1
Faudoas	0	1	0	0	0	0
Gimat	0	3	0	1	1	0
Glatens	0	1	0	0	0	0
Goas	0	1	0	0	0	0
Gramont	0	0	0	0	0	1
Poupas	0	0	0	0	1	0
Sérignac	1	1	0	0	1	0
Belvèze	0	0	1	0	0	0
Lacour de Visa	0	0	0	0	0	1
Saint Beauzeil	0	0	0	1	0	0
Vailleilles	12	0	0	0	8	0
	103 bacs soit + 12%		16 bacs soit - 56 %		94 bacs soit + 42 %	

A ces interventions, viennent s'ajouter les prêts de bacs (192 bacs OM et 126 bacs jaunes) pour les manifestations (fêtes locales, spectacles, travaux, ouvertures saisonnières...) qui ont bénéficié à 48 opérations différentes.

On comptabilise également 44 opérations de maintenance sur les sites de bacs collectifs (remplacement de couvercles, de roues, d'axes, de charnières, graissage des roues...) et 14 interventions sur les emplacements (réparation ou remplacement de cadres, de chaînes de retenue...).

Une prestation de lavage des bacs de regroupement est réalisée en régie une fois par an (4 semaines en période automnale) à l'aide d'un véhicule spécifique loué à la société LVE (Avignon).



Focus sur les déchèteries



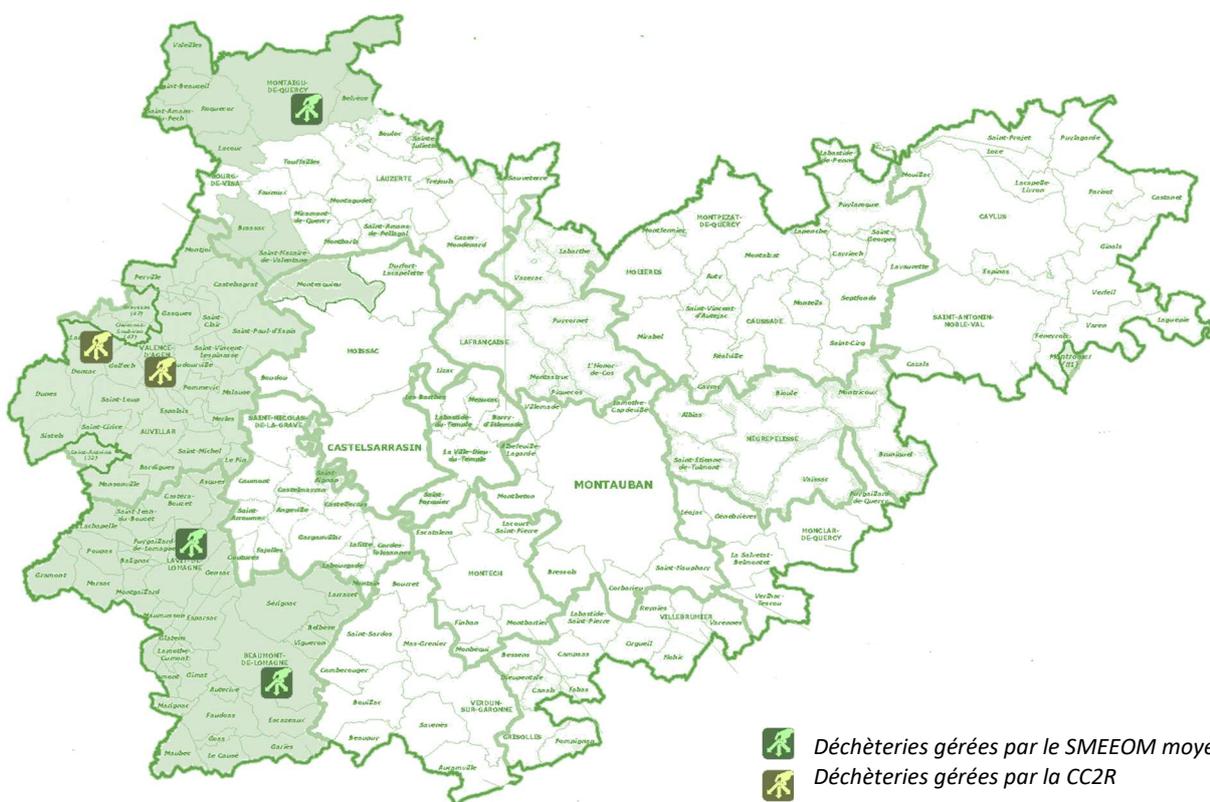
Données clés

5 déchèteries dont 1 réservée aux professionnels

Gestion par la CC2R et par le SMEEOM de la Moyenne Garonne

37 814 visites en 2022 sur les déchèteries du SMEEOM (37 896 en 2021). Fermeture de la déchèterie de Beaumont de Lomagne pour travaux (réfection des enrobés de bas de quais) durant 3 semaines (février/mars).

Cette filière comprend les déchets des ménages qui ne peuvent pas être collectés de façon traditionnelle avec les ordures ménagères du fait de leur volume, de leur poids ou de leur dangerosité. Des ramassages à domicile par les communes complètent parfois ce dispositif pour les végétaux ou les encombrants non valorisables.

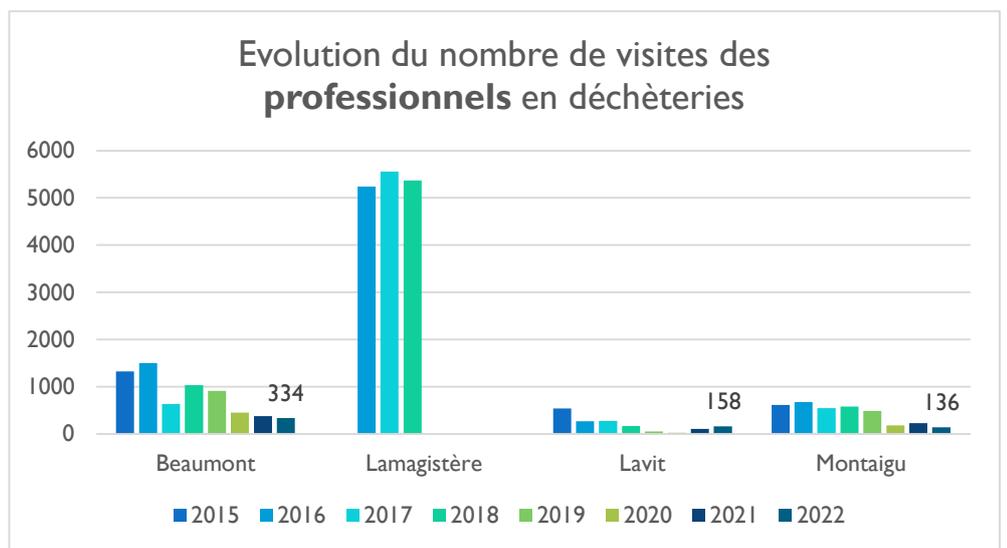
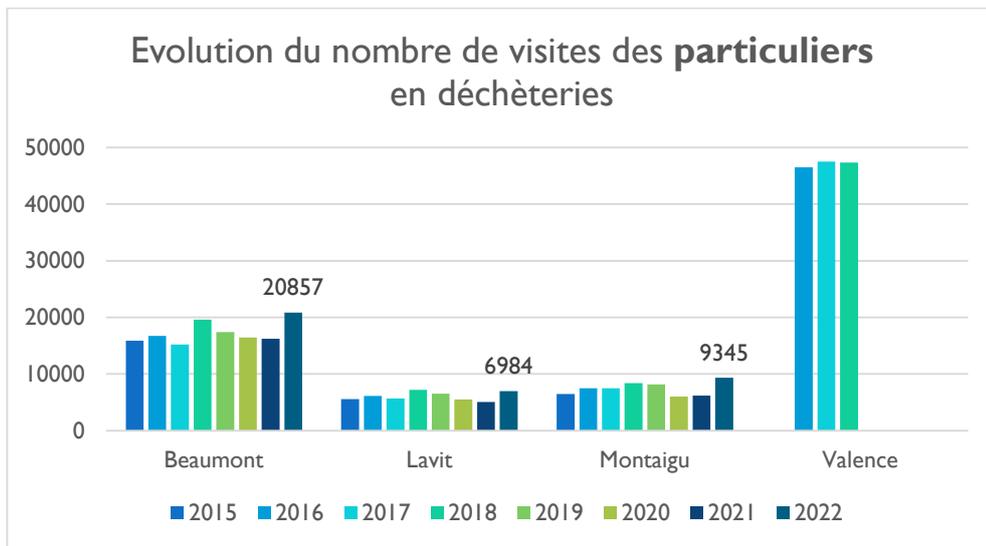


Déchèteries gérées par le SMEEOM moyenne Garonne
 Déchèteries gérées par la CC2R

Carte – Localisation des déchèteries sur le territoire du SMEEOM

Ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Valence	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-17h
Lamagistère	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	Fermée
Montaigu	8h-12h	Fermée	8h-12h 14h-18h	Fermée	14h-18h	8h-12h
Lavit	Fermée	9h-12h 14h-17h30	Fermée	9h-12h 14h-17h30	Fermée	9h-12h
Beaumont	14h – 17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30

Tableau – Horaires d'ouverture des déchèteries



Figures – Evolution de la fréquentation dans les déchèteries

Les différents flux de déchets acceptés en déchèteries sont les suivants :

Flux de déchets	DCT Montaigu	DCT Lavit	DCT Beaumont	DCT Valence	DCT Lamagistère	Tonnages collectés	Variation n / n-1
Gravats	1 benne 10 m ³	1 benne 10 m ³	2 bennes 10 m ³	NC	NC	3737 T	- 19 %
Encombrants non valorisables	2 bennes 35 m ³	2 bennes 35 m ³	2 bennes 35 m ³	NC	NC	1 480 T	- 31 %
Bois A	-	-	1 benne 35 m ³	NC	NC	122 T	+ 52 %
Bois B	1 benne 35 m ³	1 benne 35 m ³	1 benne 35 m ³	NC	NC	502 T	+ 26 %
DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	Carton DASRI	NC	NC	0,31 T	- 39%
Déchets Dangereux	1 local grillagé	1 local grillagé	1 local grillagé	NC	NC	58 T	+ 21 %

Flux de déchets	DCT Montaigu	DCT Lavit	DCT Beaumont	DCT Valence	DCT Lamagistère	Tonnages collectés	Variation n / n-1
D. Dangereux (hors filière)	1 local grillagé	1 local grillagé	1 local grillagé	NC	NC	45 T	- 58 %
Végétaux	2 bennes 35 m ³	2 bennes 35 m ³	2 bennes 35 m ³	NC	NC	3 716 T	- 28 %
Cartons	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 35 m ³	NC	NC	166 T	- 4 %
Ferraille	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	NC	NC	458 T	- 14 %
Huiles minérales	1 colonne 3 m ³	1 colonne 3 m ³	1 colonne 3 m ³	NC	NC	11 T	- 44 %
Huiles végétales	1 fût 200 L	1 fût 200 L	1 fût 200 L	NC	NC	1 T	- 60 %
Batteries	1 géobox	1 géobox	1 géobox	NC	NC	9 T	- 11 %
D3E	Vrac + 2 grilles 1 m ³	Vrac + 2 grilles 1 m ³	Vrac + 2 grilles 1 m ³	NC	NC	373 T	- 10 %
Cartouches d'encre				NC	NC	0,59 T	+ 118 %
Néons et lampes	2 conteneurs	2 conteneurs	2 conteneurs	NC	NC	1.62 T	+ 195 %
Piles	1 fût de 200 L	1 fût de 200 L	2 fûts 200 L	NC	NC	2 T	- 14 %
Capsules de café	1 bac 120 L	1 bac 120 L	1 bac 120 L	NC	NC	1 T	- 11 %
Déchets d'ameublement	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	1 benne 30 m ³	NC	NC	661 T	- 6 %
Pneumatiques	Vrac	Vrac	Vrac	-	-	12 T	+ 41 %
Pneumatiques (hors filière)	Vrac	Vrac	Vrac	-	-	11 T	+ 5 %

Les usagers sont acceptés en déchèterie après inscription. Ils sont tenus de trier et séparer eux-mêmes les différents matériaux et de les déposer dans les bennes, réceptacles ou conteneurs appropriés après y avoir été autorisés par l'agent d'accueil.

Les 3 déchèteries gérées par le SMEEOM sont ouvertes aux professionnels sous conditions tarifaires. Les tarifs ont été modifiés à compter du 1^{er} juillet 2022 afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets :

Type de déchets	Tarif jusqu'au 30/06/2022	Tarifs à partir du 01/07/2022
Bois	10 €/m ³	15€/m ³
Déchets dangereux hors filière	1 €/Kg	2€/kg
Déchets dangereux filière EcoDDS	1€/Kg	Gratuit
Encombrants non valorisables	20 €/m ³	30€/m ³
Gravats	10 €/m ³	10€/m ³
Végétaux	10 €/m ³	10€/m ³
Plâtre	20€/m ³	10€/m ³

Une franchise annuelle de 300 € est accordée. En dessous de ce seuil, les dépôts ne sont pas facturés. En 2023 elle sera de 150 € et de 0 € à partir de 2024.

La franchise annuelle n'est applicable que pour les professionnels du territoire du SMEEOM.

Un nouveau contrôle d'accès a été déployé à partir du mois de novembre et rendu obligatoire à compter du 2 mai 2023. Le système d'inscription a été modernisé, la demande est désormais à réaliser sur le site internet du SMEEOM, et un QR code à présenter à chaque passage. Une limitation du nombre de passage a été mise en place pour les particuliers afin de fluidifier la circulation sur les sites et d'inciter les usagers à massifier leurs apports.

	Limitation annuelle	Limitation hebdomadaire	Tarifs
Particuliers & Associations	24 passages annuels gratuits. A partir du 25 ^{ème} passage : facturation aux mêmes tarifs que les professionnels	<u>4 passages par semaine</u> sur l'ensemble de nos déchèteries.	Uniquement à partir du 25^{ème} passage : Encombrants : 30€/m ³ Végétaux : 10€/m ³ Gravats : 10€/m ³ Bois : 15€/m ³ DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m ³ Autres déchets : gratuit
Professionnels	Passages non limités mais facturés en fonction de la nature des apports.	Chaque passage est limité à un volume <u>3m³ maximum.</u>	Encombrants : 30€/m ³ Végétaux : 10€/m ³ Gravats : 10€/m ³ Bois : 15€/m ³ DDS hors EcoDDS : 2€/kg Plâtre : 10€/m ³ Autres déchets : gratuit
Services publics	Pas de limitation.		Gratuit pour tous les apports

Sur le territoire de la CC des Deux Rives, la déchèterie de Valence n'accueille que les particuliers et celle de Lamagistère est dédiée aux professionnels et administrations.

Evolution de l'organisation de la collecte

La collecte est amenée à évoluer afin d'en réduire les coûts pour contenir l'augmentation vertigineuse du traitement et pour se conformer à la réglementation :

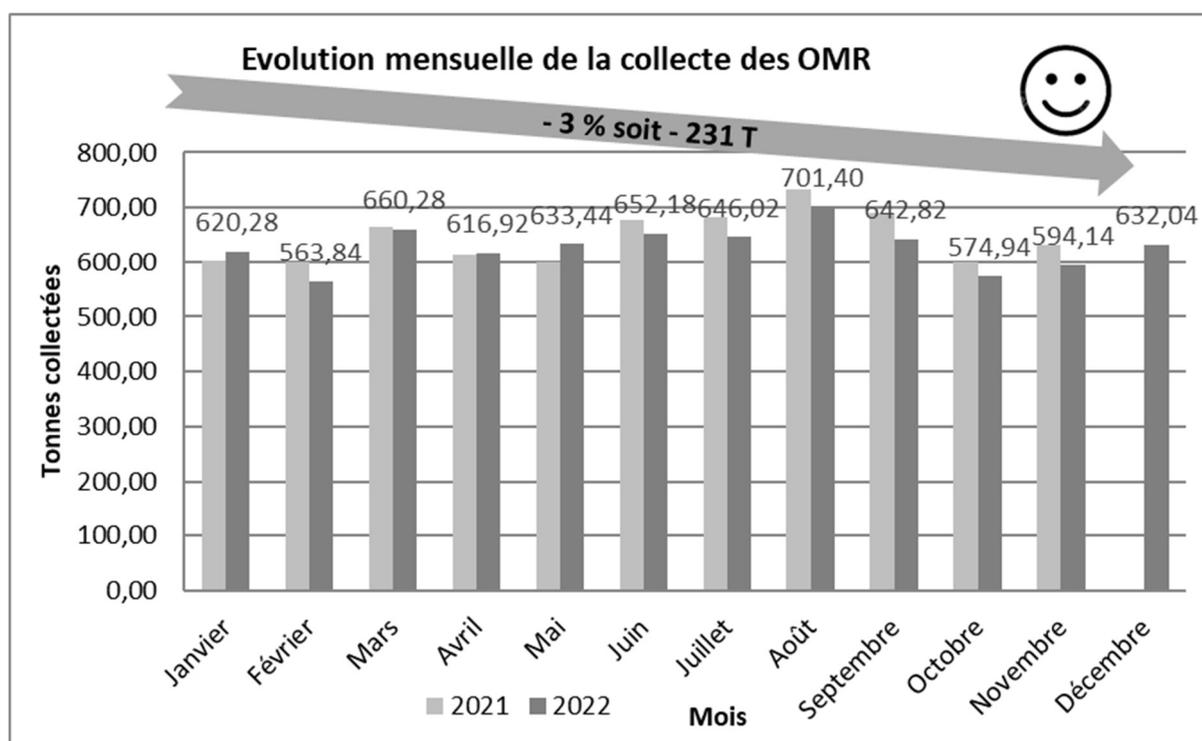
- La R487 de la CNAMTS recommande l'utilisation de conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs (interdiction des sacs, cartons, caissettes...)
- La loi relative à la transition énergétique obligeant au tri à la source des 9 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre, textile et biodéchets)
- La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) entérine l'obligation de tri à la source des biodéchets (traitement sur place par compostage ou collecte séparée) à compter du 1^{er} janvier 2024 (depuis 2016 pour les gros producteurs avec un abaissement du seuil chaque année).

Déchets collectés en collecte résiduelle

Nb d'habitants desservis	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Moyenne Départementale*	Moyenne régionale*	Moyenne territoires même typologie
32 791 hab	7 538 T	230 Kg/hab	- 3 %	242 Kg/hab	269 Kg/hab	204 Kg/hab

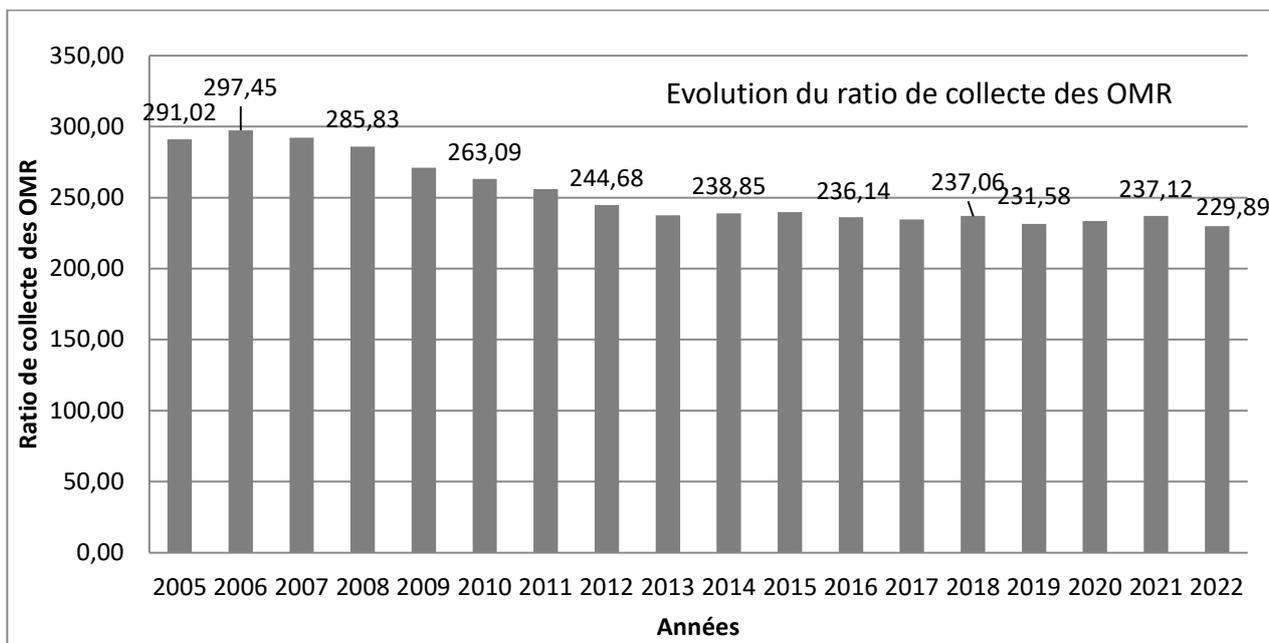
Tableau – Données sur la collecte des OMR en 2022

*Enquête ADEME « collecte et déchèteries » - Données 2019



Graphique – Evolution mensuelle des OMR collectées

En moyenne, le SMEEOM collecte 628 Tonnes d’Ordures Ménagères Résiduelles par mois. La période estivale enregistre des quantités collectées au-dessus de la moyenne (+12 % au mois d’août).



Graphique – Evolution du ratio de collecte des OMR collectées

Le ratio d’OMR collecté en 2022 est le plus bas enregistré. Le contexte économique actuel et l’inflation importante sur l’alimentaire mais également les actions de sensibilisation à la réduction des déchets sont des explications probables de ce phénomène.

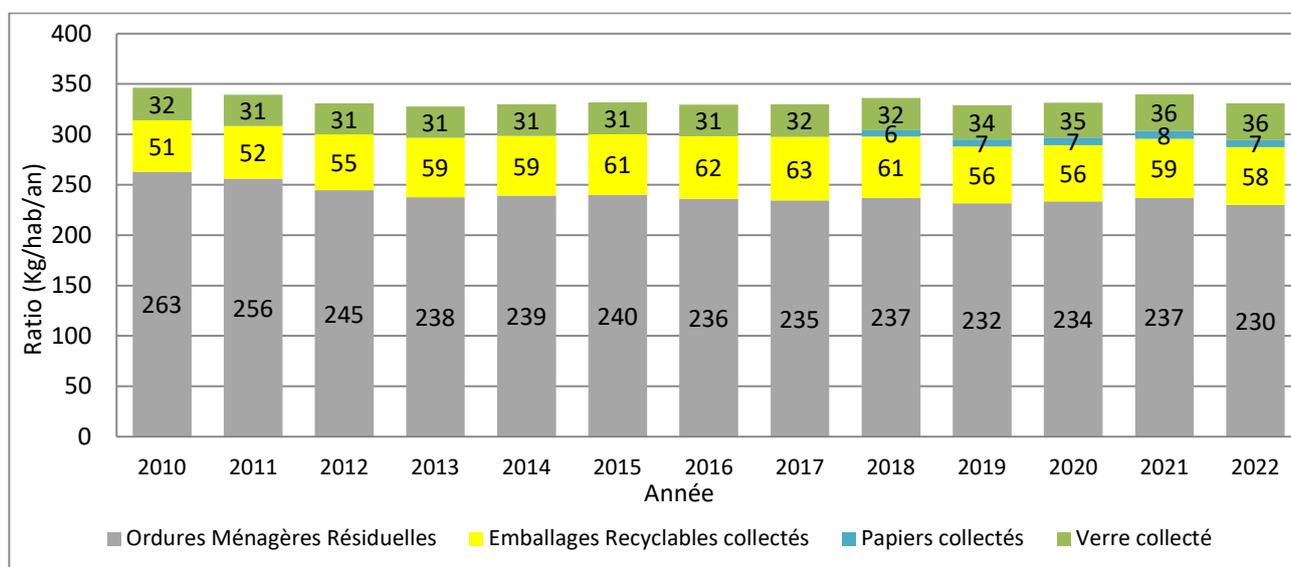
Bien que restant en dessous des moyennes départementale et régionale, notre ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles reste élevé et au-dessus de celui des territoires de même typologie.

Déchets collectés en collecte séparée

Flux	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Moyenne départementale*	Moyenne régionale*	Moyenne territoires même typologie
Verre 	1 192 T	36 Kg/hab	+0 %	31 Kg/hab	31 Kg/hab	38 Kg/hab
Papiers 	225 T	7 Kg/hab	-12 %	65 Kg/hab	53 Kg/hab	54 Kg/hab
Emballages recyclables 	1 890 T	58 Kg/hab	-2 %			

Tableau – Données sur la collecte des emballages recyclables et des papiers en 2022

*Enquête ADEME « collecte et déchèteries » - Données 2019



Graphique – Evolution du ratio de collecte des emballages et papiers collectés

Les performances de verre sont au-dessus des moyennes départementale et régionale. Toutefois, elles se situent en dessous des performances de collecte observées dans les territoires de même typologie.

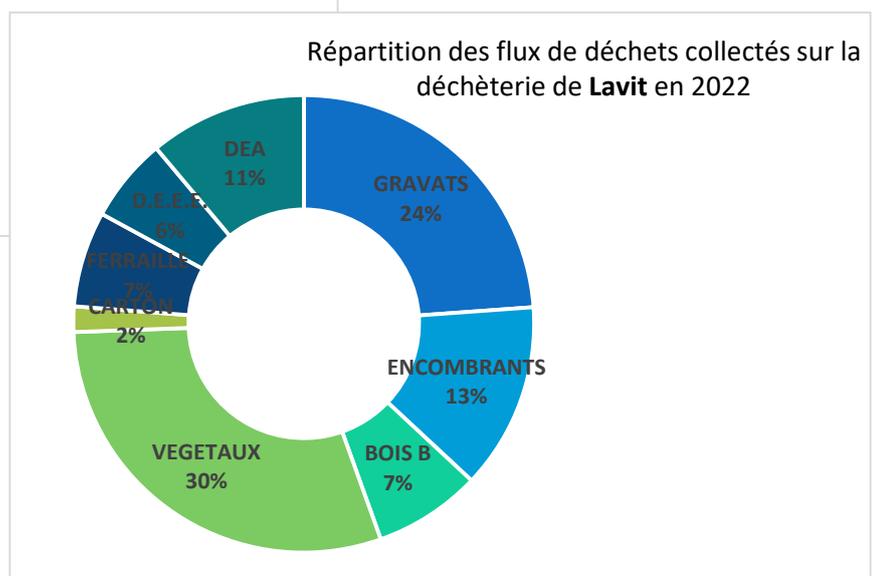
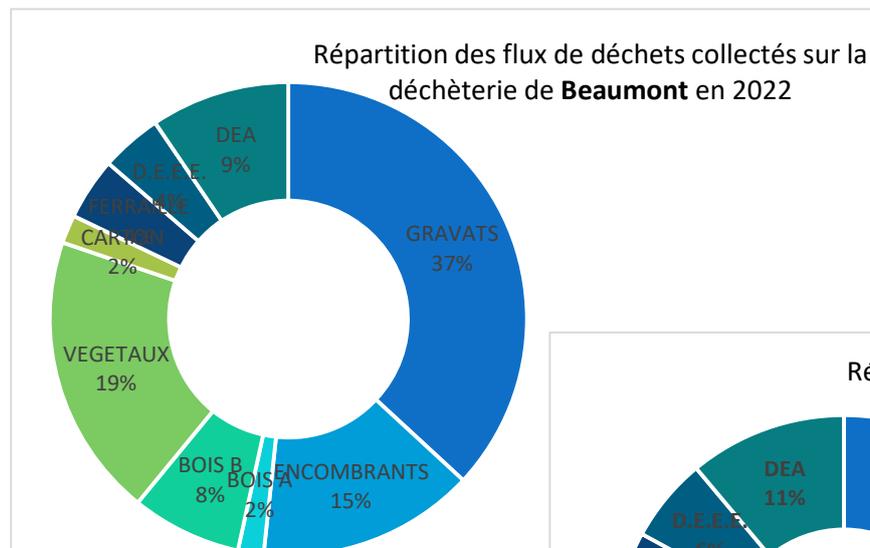
Les ratios de collecte des emballages recyclables et des papiers sont en diminution tout en se situant dans la moyenne départementale et au-dessus de la moyenne régionale et territoires de même typologie.

Produits acceptés en déchèterie (DCT)	DCT BEAUMONT	DCT LAVIT	DCT MONTAIGU	DCT LAMAGISTERE et VALENCE
Encombrants non valorisables	345 T 48 kg/hab/an	88 T 31 kg/hab/an	176 T 54 kg/hab/an	872 T 46 kg/hab/an
Bois A	40,5 T 6 kg/hab/an	Pas de benne	Pas de benne	82 T 4 kg/hab/an
Bois B	175 T 24 kg/hab/an	50.5 T 18 kg/hab/an	96 T 30 Kg/hab/an	181 T 10 Kg/hab/an
Végétaux	453 T 63 kg/hab/an	200 T 70 kg/hab/an	129 T 40 kg/hab/an	2 395 T 128 kg/hab/an
Carton	45 T 6 kg/hab/an	12 T 4 Kg/hab/an	24 T 7 kg/hab/an	85 T 5 kg/hab/an
Ferraille	99 T 14 kg/hab/an	45 T 16 kg/hab/an	47 T 15 kg/hab/an	266 T 14 kg/hab/an
Batteries	1,5 T 0,21 kg/hab/an	0,63 T 0,22 kg/hab/an	0,58 T 0,18 kg/hab/an	7 T 0,37 kg/hab/an
Huile Moteur	7 T 0,97 kg/hab/an	1,8 T 0,63 kg/hab/an	3 T 0,84 Kg/hab/an	0,23 T 0,01 kg/hab/an
Huile Végétale	0,29 T 0,04 kg/hab/an	0,14 T 0,049 kg/hab/an	0,35 T 0,15 kg/hab/an	-
D3E	97 T 13 kg/hab/an	40 T 14 kg/hab/an	50 T 15 kg/hab/an	186 T 9,94 kg/hab/an
Déchets d'Ameublement	220 T 31 kg/hab/an	74 T 21 kg/hab/an	92 T 29 kg/hab/an	272 T 14 kg/hab/an
Déchets Dangereux (DDS)	11 T 1,5 kg/hab/an	3,5 T 1,22 kg/hab/an	6 T 2 kg/hab/an	38 T 2 kg/hab/an
DDS hors filière	11 T 1,5 kg/hab/an	5 T 1,76 kg/hab/an	5,5 T 1,73 kg/hab/an	24 T 1,26 kg/hab/an

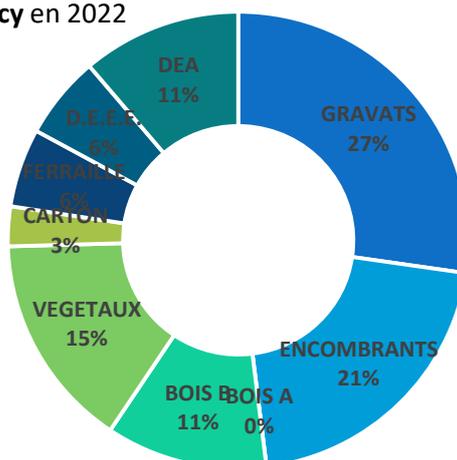
Cartouches	0,21 T 0,03 kg/hab/an	0,12 T 0,04 kg/hab/an	0,09 T 0,03 kg/hab/an	0,18 T 0,01 kg/hab/an
Lampes	0,31 T 0,04 kg/hab/an	-	0,14 T 0,04 kg/hab/an	1,17 T 0,06 kg/hab/an
Piles	0,74 T 0,10 kg/hab/an	0,21 T 0,07 kg/hab/an	0,24 T 0,07 kg/hab/an	1 T 0,05 kg/hab/an
Capsules café	0,50 T 0,07 kg/hab/an	0,28 T 0,09 kg/hab/an	0,29 T 0,09 kg/hab/an	-
DASRI	0,17 T 0,02 Kg/hab/an	-	-	0,14 T 0,01 kg/hab/an
TOTAL hors gravats	1 508 T 209 kg/hab/an	520 T 184 kg/hab/an	630 T 217 kg/hab/an	4 410 T 235 kg/hab/an
Gravats	864 T 120 kg/hab/an	159 T 56 kg/hab/an	231 T 72 kg/hab/an	2 483 T 132 kg/hab/an

L'enquête ADEME « Collecte et déchèteries » publie les données suivantes pour l'année 2019 :

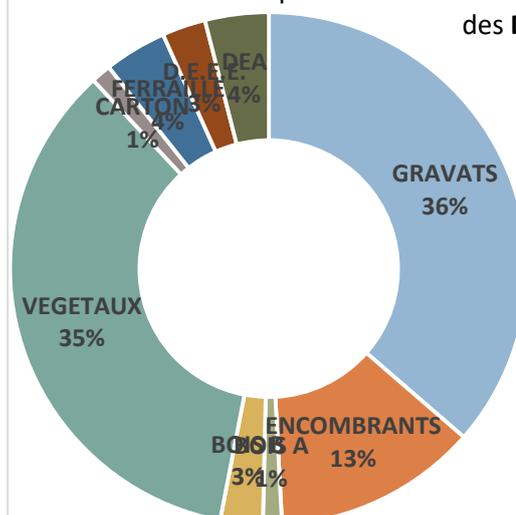
	<i>Tarn-et-Garonne 82</i>	<i>Occitanie</i>
Encombrants non valorisables	61 Kg/hab	60 Kg/hab
Végétaux	71 Kg/hab	77 Kg/hab
D3E	10 kg/hab	7 Kg/hab
Déchets d'Ameublement	14 Kg/hab	10 kg/hab
TOTAL déchets occasionnels	245 kg/hab	268 kg/hab/an



Répartition des flux de déchets collectés sur la déchèterie de **Montaigu de Quercy** en 2022



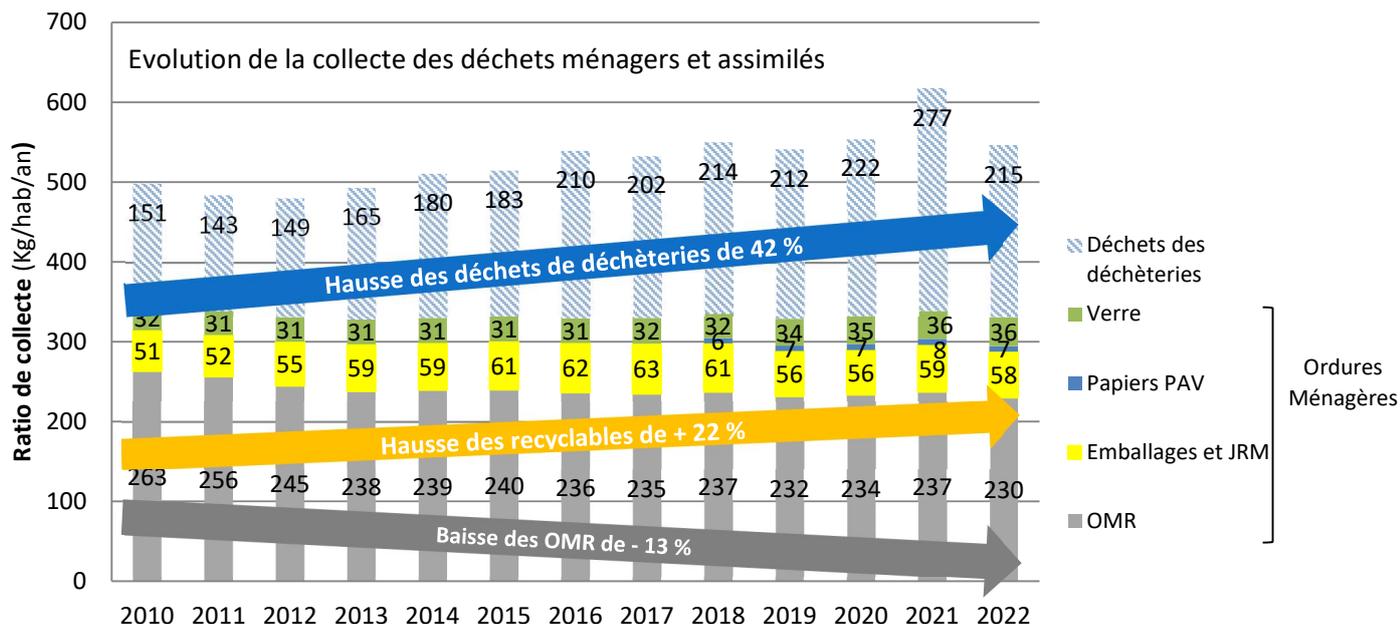
Répartition des flux de déchets collectés sur les déchèteries des **Deux Rives** en 2022



Les flux de déchets les plus collectés en déchèteries sont :

- Les végétaux : 29 % du total des déchets
- Les encombrants non valorisables : 14 % du total

Evolution des tonnages et performance de collecte



Depuis 2010, les déchets ménagers ont augmenté de plus de 10 % alors que la loi de Transition pour la Croissance Verte fixait un objectif de réduction de 10 % entre 2010 et 2020 !

Pour la 1^{ère} fois depuis de nombreuses années, on enregistre une baisse des apports en déchèteries : - 22 % par rapport à l'année dernière.

Le taux de détournement de l'enfouissement des emballages recyclables, des papiers et des textiles par rapport aux ordures ménagères et assimilées est le suivant :

	2020	2021	2022	Evolution n/n-1
OMA	334 Kg/hab/an	343 Kg/hab/an	334 Kg/hab/an	- 3 %
Emballages légers et papiers collectés	56 Kg/hab/an	59 kg/hab/an	58 Kg/hab/an	- 2 %
Papiers collectés	7 Kg/hab/an	8 kg/hab/an	7 Kg/hab/an	- 12 %
Verre collecté	35 Kg/hab/an	36 kg/hab/an	36 kg/hab/an	0 %
TLC collectés	3 Kg/hab/an	3,5 kg/hab/an	3,5 kg/hab/an	+ 6 %
Taux de détournement	43 %	45 %	45 %	-

Organisation générale

Le mode de traitement unique des déchets ménagers a laissé la place à une gestion multi-filières permettant une valorisation croissante de chaque flux.

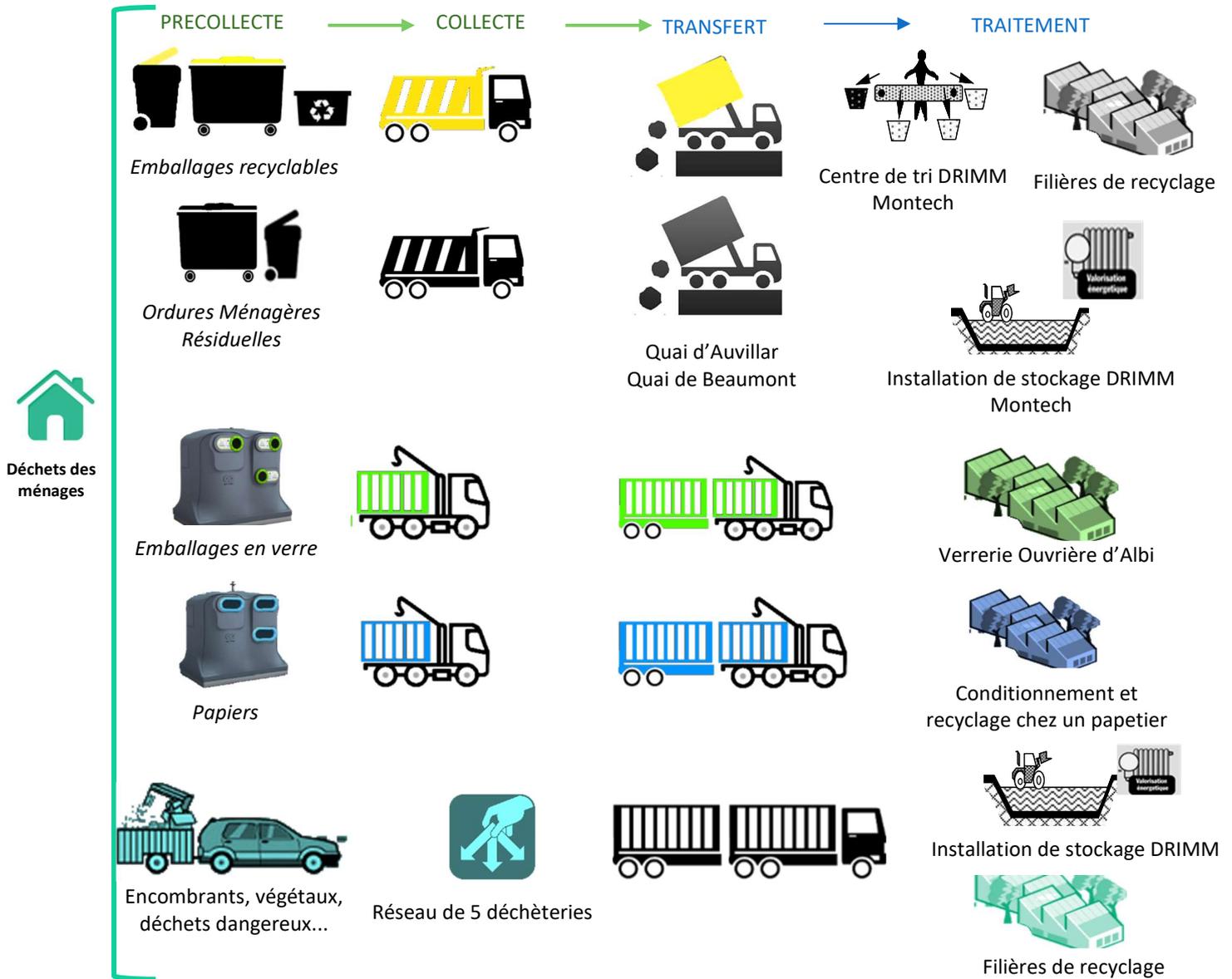
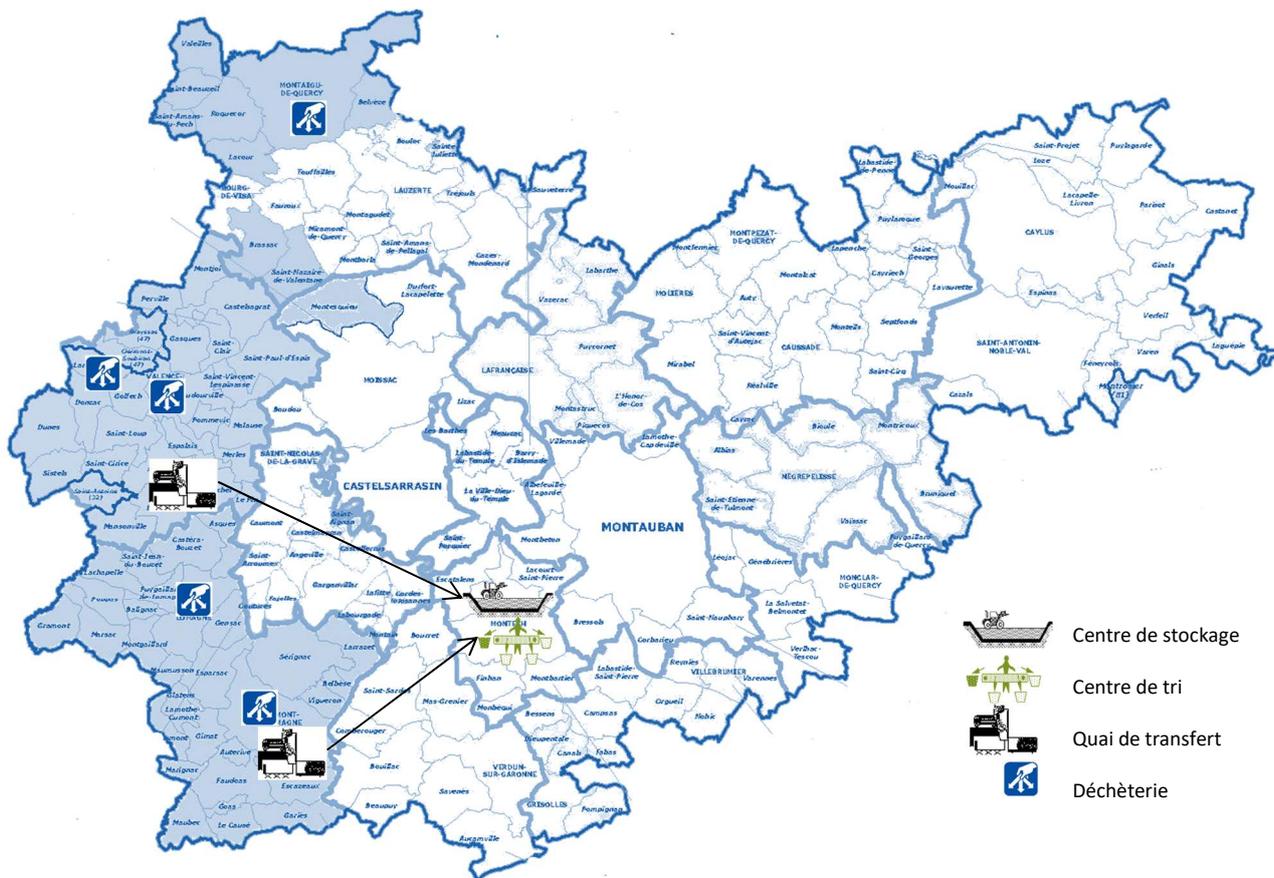


Figure – les filières de traitement des déchets ménagers

Localisation des unités de traitement



Carte - Localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers du SMEEOM MG

Le transfert des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les recyclables légers (hors verre et papiers) transitent par les quais de transfert d'Auvillar et de Beaumont de Lomagne d'où ils sont transportés jusqu'aux sites de traitement par le SDD 82.

La compétence transfert (exploitation des quais et transport jusqu'aux sites de traitement à Montech) a été confiée au Syndicat Départemental des Déchets (SDD82).

Par une convention de mise à disposition partielle de service, les agents du SMEEOM assurent l'exploitation des quais pour le compte du SDD82.

Quai de transfert d'Auvillar	
Propriétaire terrain	SMEEOM MG
Maître d'ouvrage	SDD82
Exploitant	SDD82
Tonnage OMR	5 478 Tonnes
Tonnage emballages recyclables	1 503 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire + répartition avec pelle mécanique





Quai de transfert de St Jean - Beaumont	
Maître d'ouvrage	CdC Lomagne TG
Exploitant	SDD82
Tonnage OMR	2 061 Tonnes
Tonnage emballages recyclables	387 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire

Quant aux flux collectés en apport volontaire, il n'y a pas de rupture de charge.

Le verre est transporté en régie à Saint Juéry (81), à la société Briane, en charge de la préparation du calcin pour le recyclage du verre par la VOA (Verrerie Ouvrière d'Albi).

Les papiers sont acheminés au centre de tri de la DRIMM où ils vont juste être mis en balles. Ces dernières seront enfin expédiées vers nos papeteries où s'effectuent le recyclage.

Nature des traitements et valorisation

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) gérée par la **société DRIMM** se situe à Montech (82). L'entreprise est prestataire du Syndicat Départemental des Déchets pour la compétence traitement.

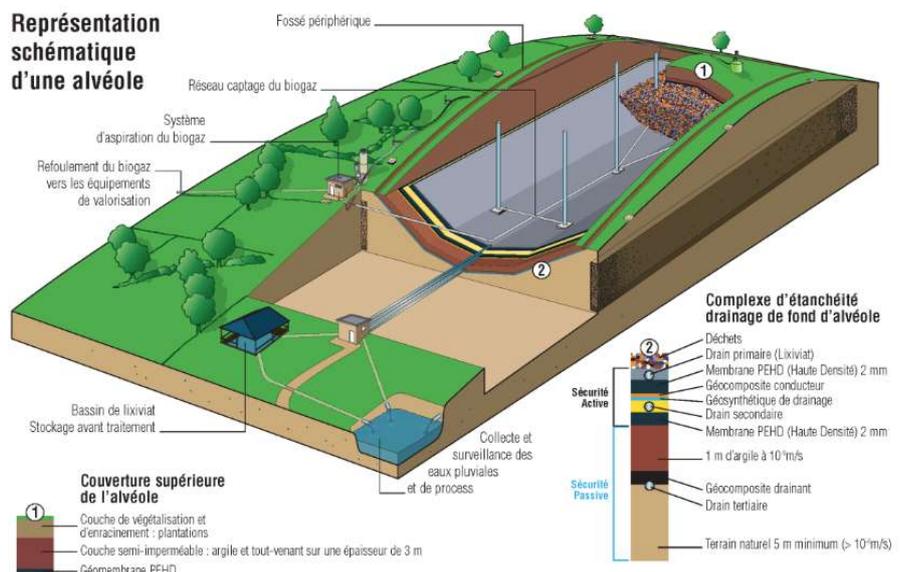
Les déchets y sont confinés en alvéoles étanches aménagées pour collecter les différents effluents produits par la dégradation naturelle des déchets : lixiviats et biogaz.

Le biogaz est valorisé sous forme électrique grâce à une turbine à gaz et un groupe électrogène. L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau ERDF et permet de répondre à la consommation de l'équivalent de 30 000 habitants.

Pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des déchets enfouis fixés dans les derniers textes réglementaires, des mesures contraignantes de diminution des capacités des centres de stockage ont été prises (baisse de la capacité autorisée de 300 000 T à 200 000 T dans les années à venir).

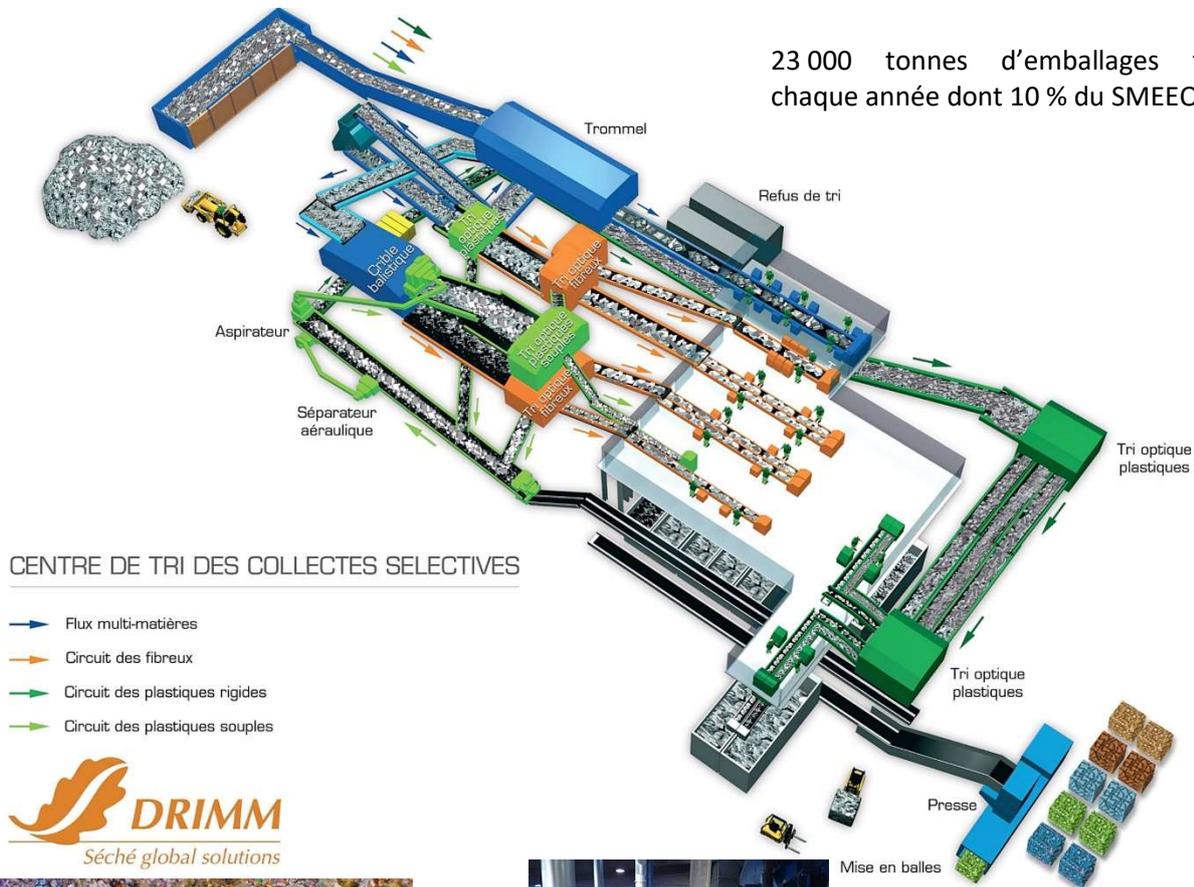
Nature des déchets	Tonnage enfoui	Evolution n/n-1
OMR	7 538 T	- 3 %
Refus de tri	506 T	+ 13 %
Déchèteries (non recyclables)	1 584 T	- 31 %
TOTAL SMEEOM	9 628 T	

Tableau - Nature et tonnages des déchets enfouis en 2022 à l'ISDND de la DRIMM



Les emballages ménagers recyclables sont acheminés vers le **centre de tri et de conditionnement de la DRIMM à Montech** composé de nombreuses machines qui assurent une séparation automatique des emballages par matière (l'acier, l'aluminium, le carton, les briques alimentaires, un mélange de plastiques PE-PP-PS, le plastique en PET clair, le plastique en PET foncé, les films plastiques, les journaux-magazines et les papiers). Le travail des machines est ensuite contrôlé par des opérateurs qui peuvent ainsi corriger les erreurs. Les emballages triés sont ensuite conditionnés en balles puis transportés vers les entreprises de recyclage désignées et garanties par CITEO en option filières ou en option fédération. Les refus de tri sont dirigés vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la DRIMM (ISDND de Montech).

23 000 tonnes d'emballages triés
chaque année dont 10 % du SMEEOM



Photos DRIMM Séché

Flux matière en mélange avant tri

Tri aéraulique



Cabine de contrôle



Conditionnement



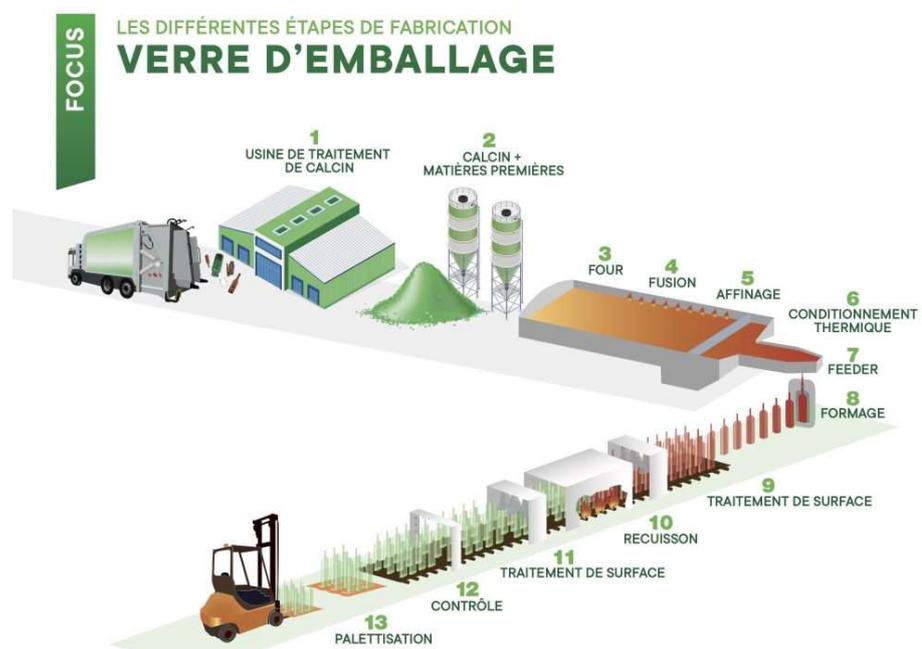
Le verre d'emballage collecté par le SMEEOM est recyclé dans les fours de la **VOA (Verrerie Ouvrière d'Albi)**.

Avant son utilisation, il doit passer dans un centre de traitement pour le débarrasser des matériaux indésirables contenus en mélange. Il est ensuite brisé pour obtenir le calcin qui devient alors la matière première pour la fabrication de nouveaux emballages.

1 550°C : c'est à cette température que les fours doivent chauffer le mélange des matières premières solides (calcin, sable, carbonate de soude, carbonate de calcium) pendant environ 24 heures pour que le verre en fusion soit parfaitement homogène et puisse ainsi couler dans des canaux de distribution jusqu'aux machines de formage où se trouvent les moules verriers.

Préparé puis soufflé en deux temps (dans le moule ébaucheur, puis dans le moule finisseur), le verre est mis en forme dans son design final. Les bouteilles et pots en verre sortent des machines à des températures supérieures à 500°C.

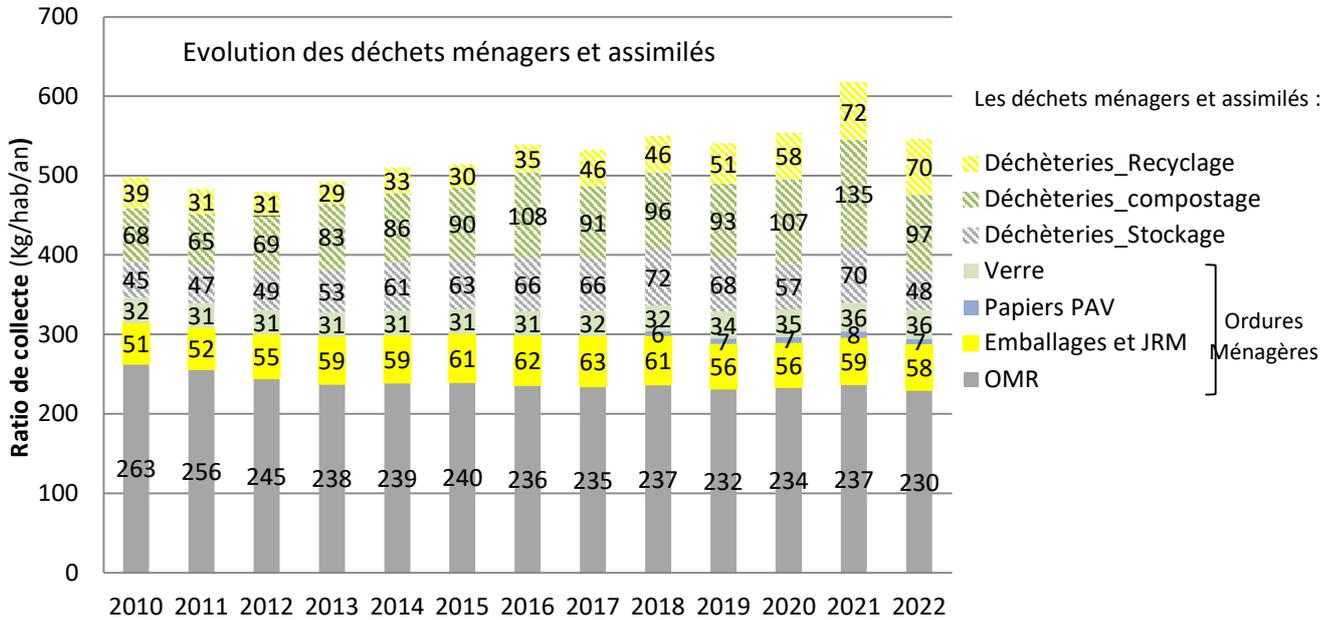
Libérer les contraintes internes au verre, telle est la fonction de l'arche de recuisson. Ce four tunnel assure ainsi la solidité des emballages en verre, lesquels reçoivent en sortie d'arche un traitement de résistance aux rayures.



Les filières de traitement des déchets des déchèteries sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

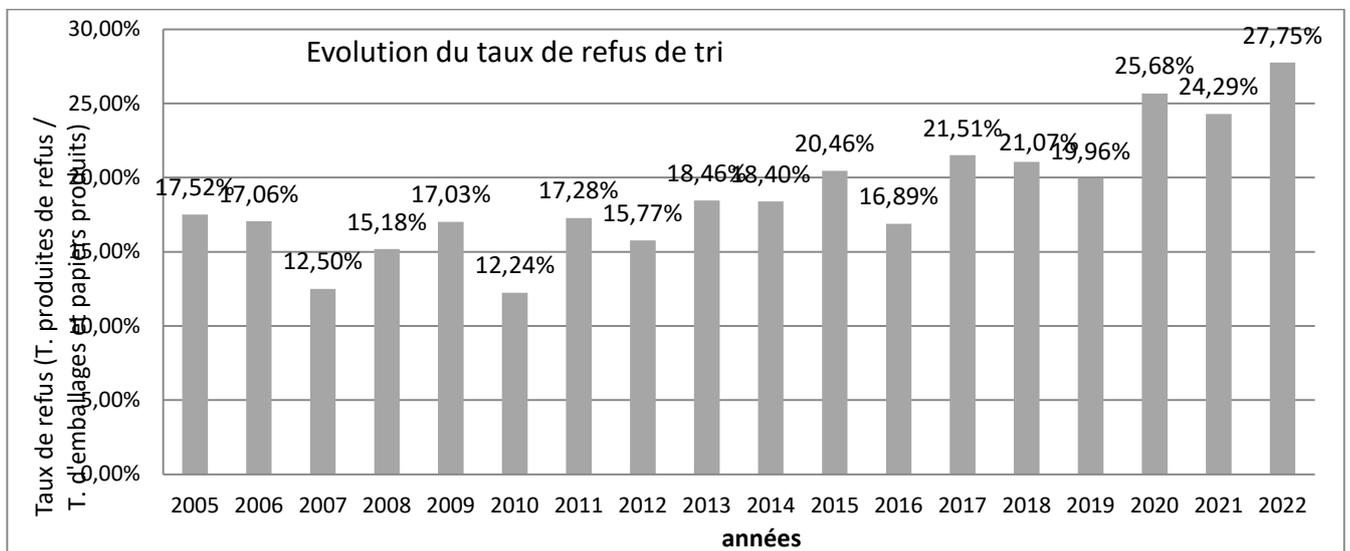
<i>Produits acceptés en déchèterie</i>	<i>SMEEOM moyenne Garonne</i>		<i>CdC des Deux Rives</i>	
	<i>Repreneurs</i>	<i>Filières de valorisation</i>	<i>Repreneurs</i>	<i>Filières de valorisation</i>
Encombrants non valorisables	DRIMM	ISDND DRIMM Stockage	DRIMM	ISDND DRIMM Stockage
Bois A	SDD82	Valorisation énergétique (chaudières industrielles)	-	-
Bois B	APAG	Valorisation matière	NC	NC
Végétaux	Terralys SITA APAG	Compostage Compostage		Compostage Valorisation matière
Carton	DRIMM <i>REVIPAC</i>	Recyclage	SOULARD	Recyclage
Ferraille	ALIAREC	Recyclage	NC	NC
Batteries	ALIAREC	Recyclage	NC	NC
Huile Moteur	Carmausine de récupération <i>CYCLEVIA</i>	Valorisation énergétique (cimenteries)	NC	NC
Huile Végétale	QUATRA	Valorisation en biocarburant	NC	NC
D3E	ENVIE <i>Ecologic</i>	Recyclage matière	ENVIE <i>Ecologic</i>	Recyclage matière
Déchets d'Ameublement	DRIMM DAE / PAPREC <i>ECOMOBILIER</i>	Valorisation matière	DRIMM DAE <i>ECOMOBILIER</i>	Valorisation matière
Déchets Dangereux (DDS) DDS hors filière	EOVAL <i>ECODDS</i> EOVAL	Valorisation énergétique	EOVAL <i>ECODDS</i> TRIADIS	Recyclage matière
Cartouches	SCOP Encre 31	Recyclage	NC	NC
Lampes	<i>RECYLUM</i>	Recyclage matière	<i>RECYLUM</i>	Recyclage matière
Piles	Paprec <i>COREPILE</i>	Recyclage matière	Paprec <i>COREPILE</i>	Recyclage matière
Capsules café	Scop Encre 31	Recyclage	NC	NC
DASRI	Novergie Montauban <i>DASTRI</i>	Incinération avec valorisation énergétique	Novergie Montauban <i>DASTRI</i>	Incinération avec valorisation énergétique
Gravats	Flores TP OSAGRA	Stockage ISDI Réemploi	Site de Lamagistère	Stockage

Capacités et tonnages traités



Le taux global de valorisation (matière et énergétique) des déchets ménagers et assimilés pour 2022 est de 49 %.

Refus de tri et performance



Graphique – Evolution du taux de refus de tri produit

En 2022, la collecte sélective a permis de recycler **2 748 Tonnes** d'emballages et de papier :

Matériaux	Tonnages recyclés	Ratio par habitant	Evolution n / n-1	Filières de recyclage
Emballages en acier	80 T	2 kg/hab	- 3 %	AFM RECYCLAGE
Emballages en aluminium	11 T	0,3 kg/hab	+196 %	REGEAL AFFIMET

Matériaux	Tonnages recyclés	Ratio par habitant	Evolution n / n-1	Filières de recyclage
Emballages en plastiques	203 T	6 kg/hab	-1 %	VALORPLAST
Films plastiques	65 T	2 kg/hab	+19 %	VALORPLAST
Cartons	612 T	19 kg/hab	+4 %	REVIPAC
Briques alimentaires	30 T	1 kg/hab	+1 %	REVIPAC
Sous-Total Emballages légers	999 T	30 Kg/hab/an	+ 4 %	-
Sous-Total Papiers	557 T	17 Kg/hab/an	- 13 %	DRIMM
Verre	1 192 T	36 Kg/hab/an	+ 0 %	VOA
TOTAL	2 748 T	83 Kg/hab/an		

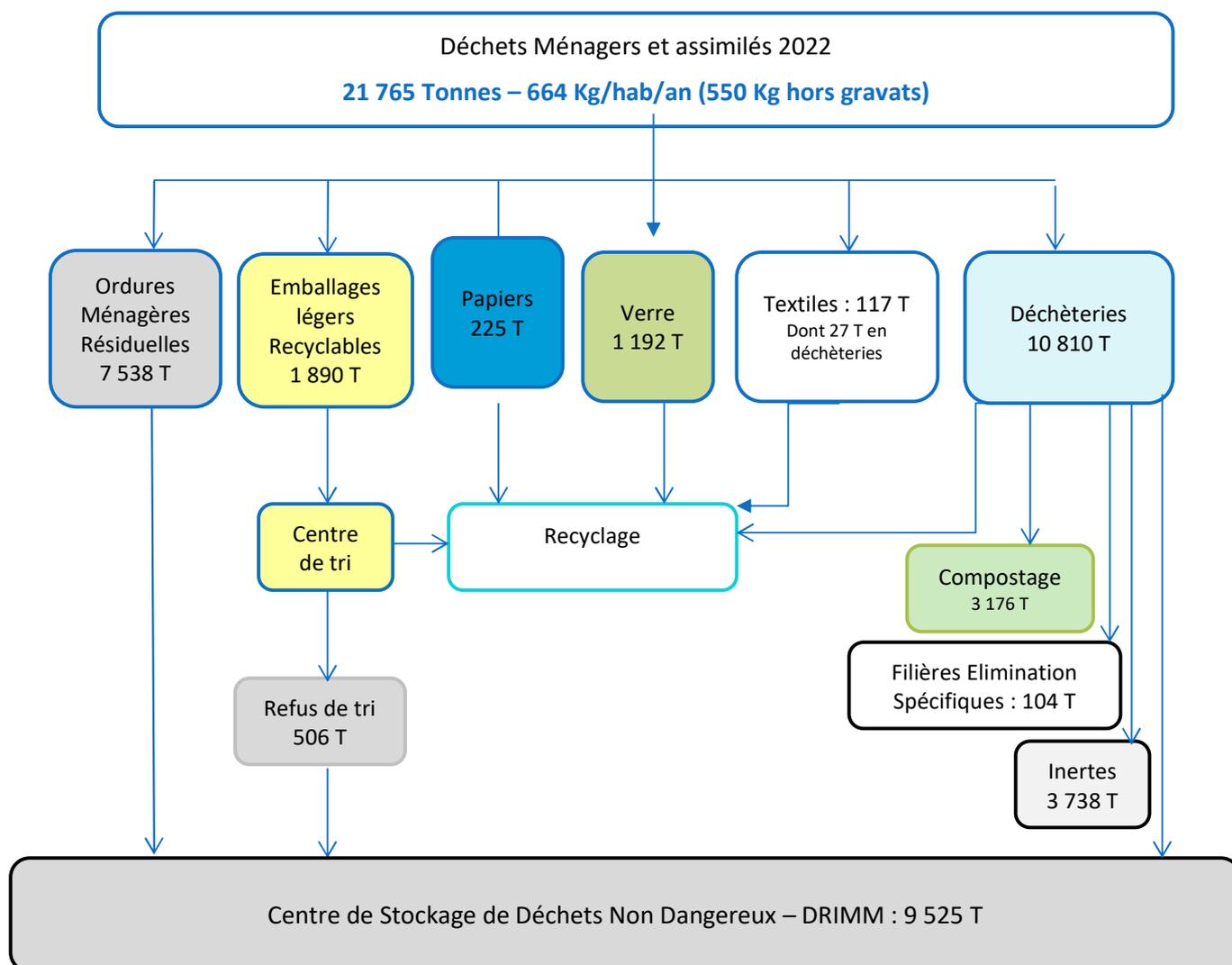
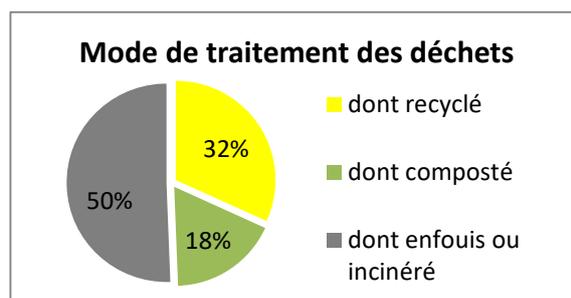


Figure - Synoptique du flux des déchets ménagers collectés par le SMEEOM MG



L'emploi

LE SMEEOM compte **29 agents titulaires (26,71 ETP)**, **2 agents en Contrat Emploi Avenir (1,9 ETP)** et **1 agent contractuel (1 ETP)** en charge de la prévention et du tri des déchets (dans le cadre de l'Appel A Projet « Nouveaux Territoires Engagés » signé avec la Région et l'Ademe).

Le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement des congés maladie, accident de travail, maladie professionnelle et besoins occasionnels porte le nombre d'agents à **31,48 ETP**.

Les agents sont répartis comme suit :

Emplois 2022	Effectifs **		Statut			Age			Sexe	
	2022	2021	FPT*	Contractuel	Emploi aidé	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F
TOTAL emplois	31,43	29,78	26,71	2,80	1,92	4,62	7,65	19,15	27,43	4
Collecte	21,33	21,45	18,12	1,29	1,92	3,62	4,77	12,93	21,33	0
Pré-collecte	2	2	2	0	0	0	1	1	2	0
Transfert déchèteries	1	0,84	0,49	0,51	0	0	0,88	0,12	1	0
Déchèteries	3,6	2,99	3,6	0	0	1	1	1,6	2,6	1
Communication	0,55	0,55	0,55	0	0	0	0	0,55	0,50	0,05
Prévention	1	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Administratif	0,95	0,95	0,95	0	0	0	0	0,95	0	0,95
Gestion Service	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1

*Fonction Publique Territoriale

**Effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

On notera sur l'année 2022, 1 agent démissionnaire de la Fonction Publique Territoriale au 31 décembre et l'intégration en tant que stagiaire d'un agent en contrat aidé au 1^{er} décembre.

L'amélioration des conditions de travail des agents est une démarche continue du SMEEOM. Ainsi, un certain nombre d'actions sont menées de façon récurrente :

- Lavage et désinfection des bacs de regroupement : campagne annuelle
- Prestation de lavage des tenues de travail (blouson, pantalon, parka et T-Shirts Haute Visibilité)
- Renouvellement régulier du parc de camions-bennes avec recherche d'améliorations techniques (double chaise automatique, main-courante chauffante, éclairage supplémentaire accostage ...)
- Adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : montant 2022 de 6 148 € pour un total dont ont bénéficié les agents de 1 308 € (carte de pêche, accueil de loisirs, Noël des enfants, rentrée scolaire, séjour vacances enfant, coupons cinéma, billetterie spectacles, départ à la retraite).

En 2022, 15 agents ont bénéficié de formation pour un total de 75 jours et un montant de 3 604 € :

Type de formation	Organisme	Montant	Nb agents	Nb de jours/agent
Formation intégration à la Fonction Publique Territoriale	CNFPT	0 €	1	5
Animation et encadrement d'une équipe au quotidien	CNFPT	0 €	1	3
Maîtrise des consignes de tri des DDS	ECODDS	0 €	3	0.5
Service déchets : management au quotidien	CNFPT	0 €	1	3
SST MAC	UDSP	80 €	7	1
ACES Engins de chantier	Sécurité et Conduite	375 €	2	1

Type de formation	Organisme	Montant	Nb agents	Nb de jours/agent
ACES Tracto	Sécurité Conduite	187.50 €	4	1
Pilotage d'un projet : organisation, planification	CNFPT	0 €	1	3
Fonction de guide composteur en collectivité	HUMUS & Associés	210 €	1	2
Fonction de guide composteur en collectivité	CNFPT	0 €	1	3
Création du site internet	CDF82	0 €	3	1
Animatrice en compostage	HUMUS & Associés	0 €	1	1
Tuteur service civique	Ligue enseignement	0 €	1	1
Conduite d'un projet de lutte contre le gaspillage alim.	CNFPT	0 €	1	2
Présentation du programme Mon Ecole Anti gaspi	CNFPT	0 €	1	0,5
Organisation du classement des documents	CNFPT	0 €	1	2
Maîtrise des droits à congés pour raison de santé	CNFPT	0 €	1	2
Communication numérique et réseaux sociaux	CNFPT	0 €	1	2
Repérage et accompagnement des compétences	CNFPT	0 €	1	1
Formation régisseurs	DGFIP	0 €	1	1
FCO (Formation Continue Obligatoire - chauffeur)	Sécurité et conduite	497,25 €	4	5
Permis B	RAGUNO	240 €	1	3
Permis C		383 €	1	

Les accidents de travail

Le nombre de jours d'absence en 2022 est de :

Absentéisme 2022	Total 2022	2021	Evolution n / n-1
Arrêts Maladie	938 dont 120 j COVID	1190	- 21 %
Nb d'agents concernés	19	16	
Absence injustifiée	0	0	
Arrêts suite accident de travail	296	258	+ 15 %
Nb d'agents concernés	6	5	
Arrêts maladie professionnelle	0	0	
Nb d'agents concernés	0	0	
TOTAL jours d'absence	1 234	1 448	- 15 %
Nb de collaborateurs (ETP)	29,63	29,78	
Taux d'absentéisme *	11 %	13 %	



*Nombre de jours d'absence sur nombre de jours de l'année (365 jours)



En 2022, **le taux d'absentéisme de 11 %** est en baisse par rapport à 2021. Il est proche du taux d'absentéisme dans la fonction publique territoriale (10,2 % dans la filière technique en 2018). Il est à noter que le taux de référence est un taux moyen général et que le SMEEOM est une collectivité où l'essentiel des métiers exercés présente un fort degré de pénibilité.

On relève une baisse du nombre de jours d'absence (- 15 %) mais une hausse des accidents de travail.

CHAPITRE 8 : LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

Les encouragements au tri des déchets sont continuellement prodigués à travers :

- les agents polyvalents de terrain qui détaillent les consignes de tri lors des livraisons de bacs ou lors des signalements de refus de tri par les agents de collecte ;
- les flancs de bennes ;
- les bulletins municipaux de fin d'année
- le site internet du syndicat



D'autre part, les réponses aux questionnements téléphoniques des administrés sont facilitées par le logiciel de suivi des collectes et de remontée instantanée des signalements faits par les agents (585 évènements en 2022 concernant des refus de collecte, des stationnements gênants, des signalements de dépôts sauvages, des travaux ou rues barrées non signalés en amont des départs, des demandes d'élagages de végétation gênante, des maintenances de bacs à faire).

236 interventions pour enlèvement d'encombrants au pied des emplacements ont été réalisées soient plus de 4 par semaine.

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2022	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Fréquence	C1 à C2	C0,5 à C1	-	-	5
Collecte et contenants	PAP Bacs roulants individuels et collectifs – Seau Régie	PAP Bacs roulants individuels et collectifs – Caissette Régie	AV Colonnes aériennes Régie	AV Colonnes aériennes Régie	déchèteries Régie
Transport	Géré par le Syndicat de traitement SDD82	Géré par le Syndicat de traitement SDD82	Régie	Régie	Régie
Traitement	Stockage Prestation gérée par le SDD82	Tri Prestation gérée par le SDD82	Conditionnement et recyclage Prestation	Recyclage VOA Prestation	Divers traitements - Prestations

Tableau – Organisation du service public d'élimination des déchets

2022	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries
Population desservie	32 791	32 791	32 791	32 791	14 038
Tonnage	7 538	1 890	225	1 192	2 802
Kg/hab SMEEOM	230	58	7	36	200
Kg/hab Tarn et Garonne*	242	68		31	245

*Enquête ADEME « Collecte et déchèteries » - Données 2019 – Tarn et Garonne (82)

Tableau – Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité

Le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers. Toutefois, la collectivité fait appel à divers prestataires pour certaines missions.

La compétence Traitement des déchets ménagers (tri des emballages recyclables et stockage des OMR) a été transférée au Syndicat Départemental des Déchets qui en confie l'exécution à la société DRIMM.

L'exploitation des déchèteries (haut et bas de quais) est assurée par la CC des Deux Rives et par le SMEEOM moyenne Garonne (en fonction des localisations).

Nature des prestations	Modalités d'exploitation du service
Collecte OMR, emballages légers et verre	Régie du SMEEOM
Exploitation des déchèteries	CC2R ou SMEEOM moyenne Garonne
Tri et conditionnement des emballages	Société DRIMM (compétence SDD82)
Enfouissement des OMR	Société DRIMM (compétence SDD82)

Tableau - Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les prestations des entreprises assurant directement le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers ainsi que les prestations les plus significatives (> 10 000 €TTC) autour de la gestion des déchets :

<i>Nom du prestataire</i>	<i>Nature prestation</i>	<i>Type de contrat</i>	<i>Echéance</i>	<i>Montant annuel € TTC</i>	<i>Evolution n / n-1</i>
APAG Environnement	Traitement bois et végétaux des déchèteries	MP	28/02/23	23 514 €	- 20%
DRIMM	Traitement encombrants et conditionnement cartons des déchèteries	MP	28/02/23	84 692 €	- 15 %
CNP	Assurance du personnel	Bon de commande	31/12/22	43 322 €	+ 7 %
CASINO TRIMORGO	Carburant	Bon de commande	-	64 964 €	+144 %
EOVAL	Traitement des déchets dangereux des déchèteries	MP	28/02/23	19 813 €	+ 5 %
FAUN	Entretien bennes OM	Bon de commande	-	13 928 €	+ 29 %
LETT	Entretien châssis BOM	Bon de commande	-	94 411 €	
LETT	Location polybenne	MP		37 115 €	
SEMAT	Entretien bennes OM	Bon de commande	-	19 974 €	+ 73 %
SMACL	Assurance biens et véhicules	Bon de commande		38 234 €	+ 8 %
SUEZ Organique	Traitements végétaux des déchèteries	MP	28/02/23	18 458 €	+ 3 %
TAQUIPNEU	Entretien des pneumatiques	Bon de commande	-	30 291 €	+ 22 %
VAL FLEURI	Carburant	Bon de commande	-	245 086 €	+ 32 %

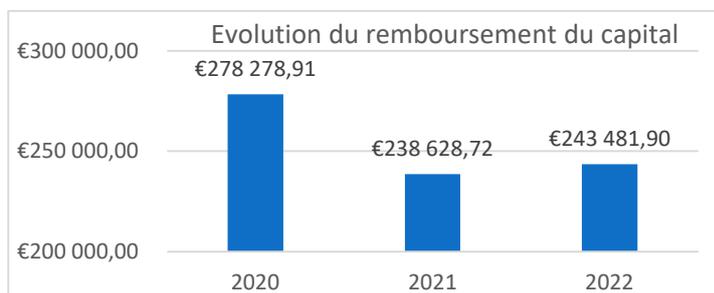
Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les résultats du compte administratif 2022 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL des 2 sections	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés (n-1)		1 511 112,88 €		805 220,50 €		2 316 333,38 €
Opérations de l'exercice	4 373 989,25 €	4 525 639,01 €	549 891,93 €	883 153,95 €	4 923 881,18 €	5 408 792,96 €
TOTAUX	4 373 989,25 €	6 036 751,89 €	549 891,93 €	1 688 374,45 €	4 923 881,18 €	7 725 126,34 €
Résultat de clôture		1 662 762,64 €		1 138 482,52 €		2 801 245,16 €
Restes à Réaliser			44 098,80 €	13 116,00 €	44 098,80 €	15 739,00 €
TOTAUX CUMULES	4 373 989,25 €	6 036 751,89 €	593 990,73 €	1 701 490,45 €	4 967 979,98 €	7 738 242,34 €
Résultats définitifs		1 662 762,64 €		1 107 499,72 €		2 770 262,36 €

En investissement, les principales dépenses pour un total de **549 891,65 €** correspondent à :

- Au remboursement du capital de la dette : 243 481,90 €



- A des travaux de réfection des bas de quais de la déchèterie de Beaumont
- A l'achat de 2 véhicules utilitaires d'occasion, d'un polybenne de moins de 3,5 T, d'une remorque et d'un porteur 6x4
- A l'achat de bacs roulants

Le coût aidé service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité.

Le SMEEOM moyenne Garonne utilise la méthode ComptaCoût® de l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer pour renseigner la matrice des coûts.

En colonne, la matrice distingue les flux de déchets gérés par la collectivité, soit pour le SMEEOM :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les Recyclables en distinguant les emballages légers et les papiers du verre
- Les déchets en déchèterie (y compris les textiles)

Les lignes de la matrice sont regroupées en :

- Charges fonctionnelles permettant d'assurer le fonctionnement du service (charges du personnel administratif et encadrant, indemnités des élus, frais de gestion administrative, charges liées au véhicule de service et les coûts de communication).
- Charges techniques déclinées selon les différentes étapes opérationnelles : prévention, gestion des contenants, collecte, transit/transport et traitement
- Produits

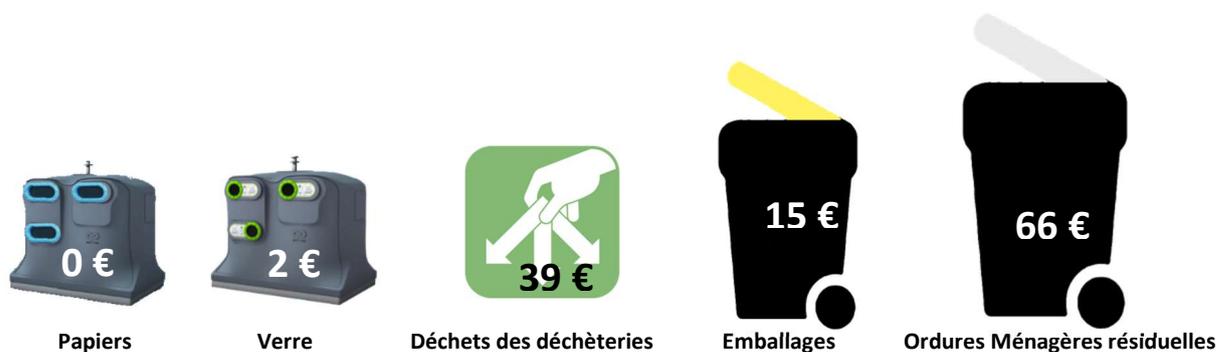
Les coûts de synthèse sont présentés de plusieurs façons :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux...)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées
- Coût aidé : coût partagé moins les aides reçues.

100 € C'est ce que coûte PAR HABITANT le service public de

GESTION DES DECHETS.

Il s'agit d'un coût moyen (il varie entre 83 € et 122 € en fonction des flux de déchets pris en charge) car les coûts de gestion des déchèteries gérées par la CC des Deux Rives ne sont pas connus.



Coût du service public de gestion des déchets en €/habitant en fonction de la nature des déchets

Les coûts des Ordures Ménagères Résiduelles sont élevés : les coûts de collecte sont hauts en raison de l'étendue du territoire et de la configuration des sites de départ des véhicules de collecte (2 bâtiments à gérer) et les coûts de traitement sont dans la moyenne haute des coûts observés.

Les coûts des emballages sont également élevés en raison du coût du traitement (tri à la tonne élevé).

Le financement du service public

Le SMEEOM moyenne Garonne est financé essentiellement par les contributions de ses collectivités adhérentes (les communautés de communes).

Ces dernières ont institué et perçoivent en lieu et place du syndicat la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cet impôt est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur le bâti. C'est donc le propriétaire de l'habitation ou du local professionnel qui est imposé. Sur le territoire de la CC2R, le taux de TEOM est à 0 et la contribution appelée par le SMEEOM est financé par le budget général de cette collectivité.

Coût aidé du service public et niveau de financement :

	Euros arrondis	Euros/habitant
Coût aidé du service public	3 274 672 €	100 €
Niveau de financement dont :		
TEOM	-	-
REOM	-	-
Redevance spéciale et facturation usagers	632 €	-
Contribution des collectivités	3 531 379 €	108 €
Ecart entre coût et financement	257 339 €	8 €
En %	8 %	

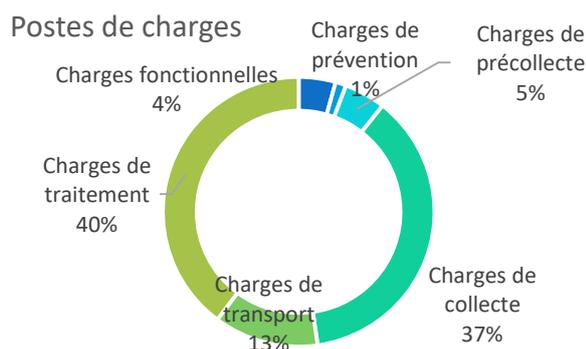
CHAPITRE 11 : STRUCTURE DU COUT

La nature des charges

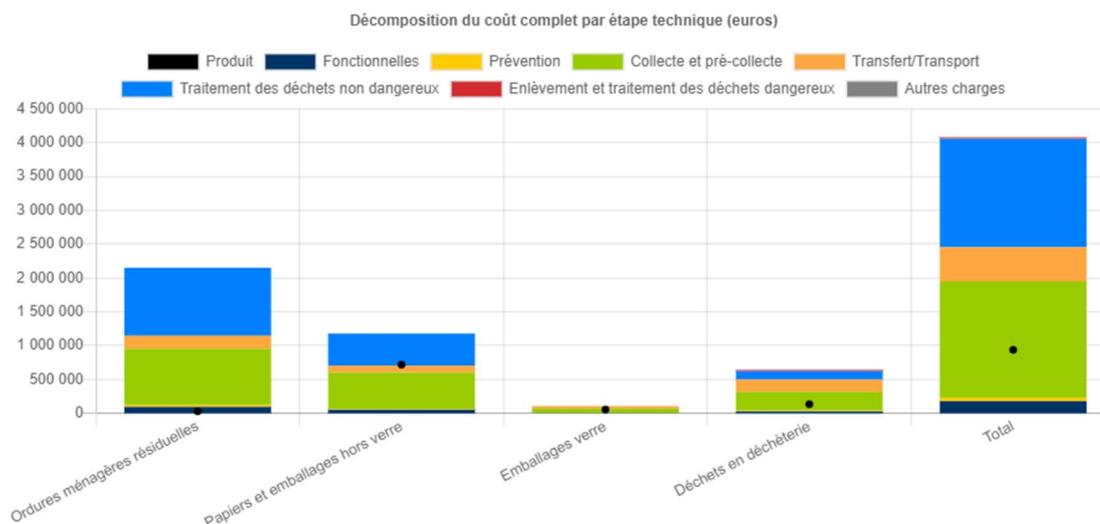
Il s'agit du coût complet par étape technique (charges de structure et charges de communication qui constituent les charges fonctionnelles, charges de prévention, de pré-collecte, de collecte, de transport et de traitement).

Il est à noter que les dépenses présentées s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés).

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles	180 008 €
Charges de prévention	51 367 €
Charges de pré-collecte	200 924 €
Charges de collecte	1 516 582 €
Charges de transport	507 995 €
Charges de traitement	1 622 247 €
Autres charges	1 078 €
TOTAL des charges	4 080 201 €



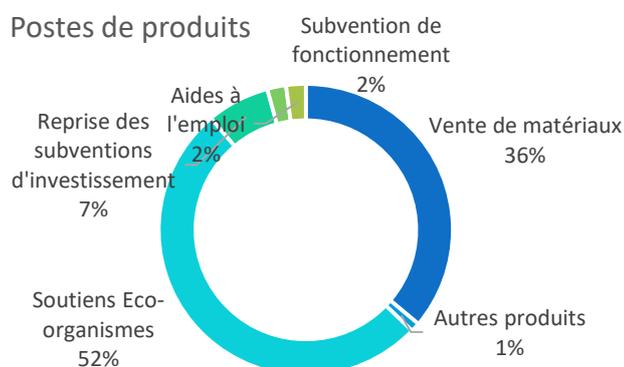
Les euros investis sur la prévention sont en forte augmentation avec l'arrivée de la chargée de mission prévention au 1^{er} janvier 2022. En parallèle des charges, ce poste fait l'objet d'une subvention de la Région à hauteur de 50 %.



La nature des produits

Les différents postes de produits qui affectent le service public de prévention et de gestion des déchets sont les suivants :

Postes de produits	En €uros
Vente de matériaux	339 289 €
Autres produits	9 532 €
Soutiens	484 948 €
Reprise des subventions d'investissement	65 021 €
Subvention de fonctionnement	19 250 €
Aides à l'emploi	20 401 €



Les matériaux issus de la collecte sélective (contenants jaunes), de la collecte séparée en apport volontaire (récup' verre et récup' papiers) et des déchèteries génèrent pour la collectivité 2 types de recettes :

- Des **recettes de vente** de ces matériaux auprès des recycleurs
- Des **soutiens des éco-organismes**

La vente des matériaux concernant les tonnages recyclés en 2022 a rapporté :

Flux des déchets	Recettes en €
Acier issu de la collecte sélective	9 152 €
Aluminium issu de la collecte sélective	7 180 €
Cartonnettes d'emballages issues de la collecte sélective	70 984 €
Tétra-brick issu de la collecte sélective	296 €
Emballages plastiques issus de la collecte sélective	104 996 €
Films plastiques issus de la collecte sélective	0 €
Papiers issus de la collecte sélective	22 250 €
Emballages en verre issus de la collecte séparée en récup' verre	38 693 €
Papiers issus de la collecte séparée en récup' papiers	31 831 €
Sous-total collecte sélective	285 384 €
Ferraille issue des déchèteries	41 599 €
Batteries	1 566 €
Cartons issus des déchèteries	10 533 €
Huiles alimentaires issus des déchèteries	206 €
Sous-total déchèteries	53 905 €
Total recettes issues de la vente des matériaux	339 289 €



Les tonnages issus de la collecte sélective des emballages sont en baisse de **-1,60 %** par rapport à 2021 tandis que le montant des recettes a augmenté de **37 %** soit plus de **8 €/habitant de recette**.

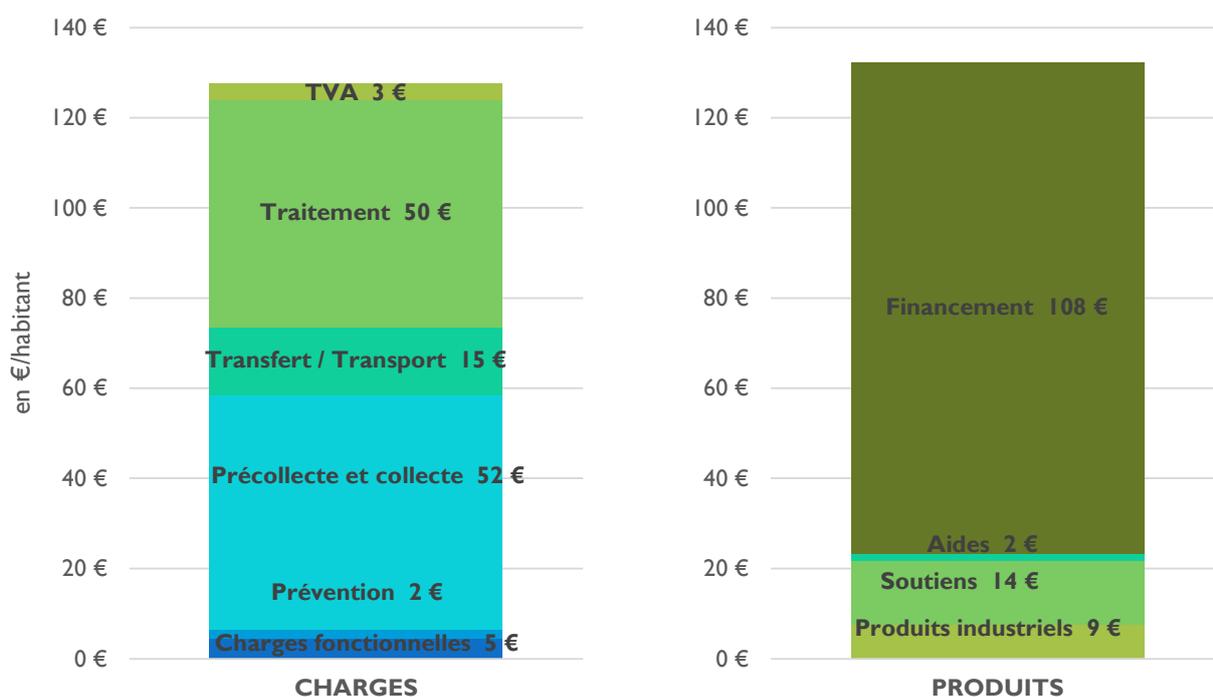
Un **éco-organisme** est une structure investie, par les pouvoirs publics, de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements mis sur le marché par les producteurs et distributeurs.

Le montant des soutiens des éco-organismes est détaillé ci-dessous :

Flux des déchets	Eco-organismes	Recettes en €
Emballages recyclables (y compris verre)	CITEO	417 594 €
Papiers	CITEO	30 706 €
Déchets d'ameublement	ECOMOBILIER	15 652 €
Déchets Electriques et Electroniques	OCAD3E	14 759 €
Déchets dangereux	EcoDDS	2 659 €
Textiles, chaussures et linge de maison	EcoTLC	3 277 €
Total soutiens éco-organismes	-	484 647 €

Les aides à l'emploi concernent le soutien apporté par l'Etat à l'embauche de 2 personnes en contrat aidé (Parcours Emploi Compétence). La subvention de fonctionnement est liée à l'Appel à Projet « Nouveaux Territoires Engagés » de la Région qui finance le poste de la chargée de mission prévention à hauteur de 50 %.

La répartition des charges, des produits et du financement

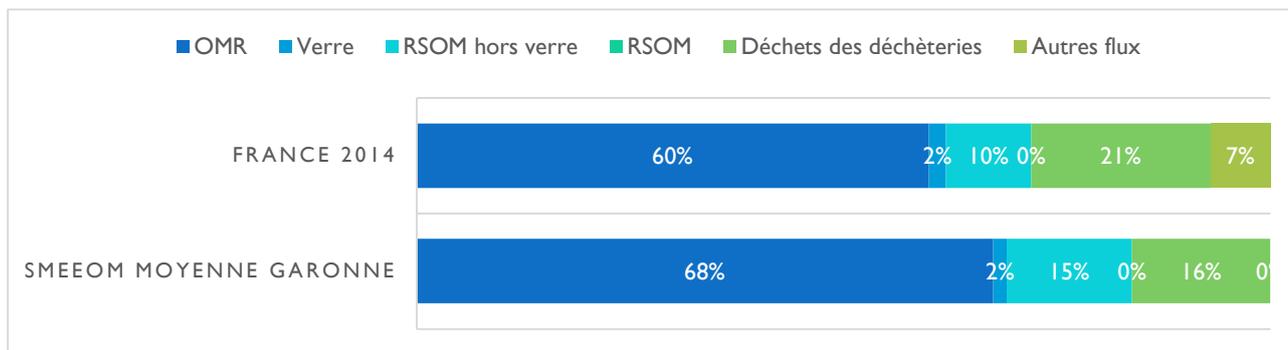


Les charges prépondérantes sont bien évidemment les charges de collecte et de traitement avec 46 € et 50 €/habitant.

Les produits permettent de couvrir 25 € des coûts par habitant.

CHAPITRE 12 – COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

La répartition du coût aidé (hors TVA) par flux de déchets est illustré par le graphique ci-dessous :



Les ordures ménagères résiduelles représentent 68 % du coût aidé.

CHAPITRE 13 : EVOLUTION DES COUTS

L'évolution du coût aidé (hors TVA) par habitant sur les dernières années est la suivante :

